

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le vendredi 26 juin 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur CALMÉJANE Patrice, Maire de Villemomble.

Présents : M. CALMÉJANE Patrice, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. LE MASSON Gilbert, Mme VERBEQUE Sandrine, M. CABES Julien, Mme GOASDOUÉ Laëtitia, M. MAHMOUD Riad, Mme MOUCHON Christelle, Mme ABDELMALEK Bahija, M. BLANCO FERNANDEZ Hortensio, Mme MERLIN Brigitte, M. HADAD Hubert, Mme LECOEUR Anne, Mme AUNEAU Sylvie, Mme DELOT Michelle, M. HEILMANN Samuel-Richard, M. KRAAN Julien, M. LOCART Cédric, Mme SOUFI Sonia, Mme BERNARD Marie-Lucie, M. BIYOUKAR Lahoussaine, M. MIKHAIL William, Mme BAILLY Coline (au moment du vote de la délibération n°1), M. BOULON Alex, M. BLUTEAU Jean-Michel, Mme ABOUHAY Fatiha, Mme MEILLON Aurélie (au moment du vote de la délibération n°1), M. DAYDIE Marc, M. MINETTO Jean-Marc, Mme LEGROS Christine, M. NONY Fabien (de l'ouverture de la séance jusqu'à la délibération n°14 puis à partir de la délibération n°16), M. PRINCE Patrick (à l'ouverture de la séance jusqu'à la délibération n°9 et à partir de la délibération n°11).

Absents, représentés : M. CHAFOUK Yacine représenté par M. CABES Julien, M. YONBOUE Franck représenté par M. CALMÉJANE Patrice, Mme BAILLY Coline représentée par Mme ABDELMALEK Bahija (de l'ouverture de la séance à l'examen de la délibération n°1), Mme THARMENDRAN Kirushanthi représentée par M. MINETTO Jean-Marc.

Absents : Mme MEILLON Aurélie (de l'ouverture de la séance à l'examen de la délibération n°1), M. Patrick PRINCE (délibération n°10), M. Fabien NONY (délibération n°15).

Secrétaire de séance : M. MIKHAIL William

SOMMAIRE

🏛️ Election d'un(e) secrétaire de séance.....	4
🏛️ Liste des décisions, contrats et conventions pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	4
🏛️ Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 9 et 23 avril 2026.....	5
1. Approbation de la décision modificative n°1 du budget 2026 de la Ville.....	6
2. Association Villemomble Sports (VS) - section tennis : attribution d'une subvention exceptionnelle de projet au titre de l'année 2026.....	15
3. Association Villemomble Handball (VHB) : attribution d'une subvention exceptionnelle de projet au titre de l'année 2026.....	16
4. Attribution de subventions aux associations percevant de la ville une subvention inférieure à 23 000 €, au titre de l'année 2026.....	16
5. Soutien financier aux porteurs de projets dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville "Engagements Quartiers 2030".....	17
6. Fixation du coût d'un élève fréquentant les écoles publiques maternelles et élémentaires de Villemomble pour le calcul de la participation communale versée aux écoles privées de la commune au titre de l'année scolaire 2026-2027.....	18
7. et 8. Indemnisations amiables en réparation de dommages.....	19
9. Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal.....	20
10. Commission consultative des marchés forains : création et désignation de ses membres.....	25
11. Approbation du protocole d'accord transactionnel relatif au marché de maîtrise d'œuvre passé avec la société SISPEO.....	26
12. Autorisation préalable de mise en location (permis de louer) : demande de délégation et actualisation des modalités d'application.....	28
13. Approbation du nouveau règlement d'attribution des places d'accueil régulier en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).....	30
14. Approbation de l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEdT) et d'un Plan mercredi.....	31
15. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial, maintien du paritarisme et décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité.....	32
16. Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs.....	33
🏛️ Questions orales.....	34

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. CALMÉJANE, à 19 h.)

CALMÉJANE Patrice : Bonsoir à tous et à toutes. Nous sommes réunis pour notre séance du Conseil municipal du 2 juillet 2026 qui, je vous le rappelle, se tient en public, retransmise en direct sur le site YouTube de la ville. Les délibérations font l'objet d'un vote électronique et, pour le bon déroulement des séances, chaque membre de l'assemblée doit disposer du matériel nécessaire à sa participation.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le principe et les conditions de mise en œuvre du scrutin public et du scrutin secret sont respectés. Je vais tout d'abord procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux et contrôler les délégations de vote si c'est nécessaire.

Monsieur CALMÉJANE procède à l'appel.

CALMÉJANE Patrice : Notre condition de quorum étant remplie, le Conseil municipal pourra valablement délibérer. Avant de débiter notre Conseil municipal, nous souhaitons rendre hommage à Madame Elisabeth POCHON, qui est décédée il y a quelques jours. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur DAYDIE.

DAYDIE Marc : Merci, Monsieur le Maire. Nous souhaitons vous dire quelques mots.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, c'est ici, dans cette salle du Conseil municipal, qu'Élisabeth POCHON aura siégé longtemps pour un mandat qu'elle appréciait et dont elle est sortie pour la dernière fois, malheureusement pour toujours, le 29 mars dernier. C'est ici, dans cette salle du Conseil municipal, qu'elle aura expliqué, ferraillé, bataillé, dénoncé, argumenté, sans relâche et sans jamais renoncer, avec toujours le souci de l'intérêt commun du plus grand nombre.

Vous aurez été, pour plusieurs d'entre vous, par ce que vous proposiez à notre assemblée, l'objet de ses agacements ou de ses emportements et elle vous aura irrités, souvent énervés. Peut-être aviez-vous compris que c'était parce que vous aviez touché ce qu'il y avait d'ancré si profondément en elle ? L'intérêt de l'autre. J'oserais dire, si nous n'étions pas dans un espace laïque, l'amour de son prochain.

Elle ne supportait pas que nous nous réfugiions derrière des faux-semblants pour aller vers la solution de facilité. Ses adversaires comme ses amis politiques ont pu faire les frais de ces flèches acérées. Elle pouvait être agaçante, car elle vous mettait, et elle nous mettait face à nos contradictions, perturbant nos manières de penser pour nous forcer à sortir de nous-mêmes.

Nous essaierons d'être à la hauteur de ses exigences. Exigeante dans sa recherche de justice et d'une générosité sans nom, elle ne demandait rien pour elle et tout pour les autres. Sans bruit et sans éclat, elle aura accompagné nombre de drames intimes comme cela, juste parce qu'il fallait le faire.

Élisabeth adorait chanter. Pour terminer, je ne veux pas me permettre de chanter, mais nous avons eu envie de citer, avec Georges Brassens dans sa chanson l'Auvergnat, quelques mots dont nous pourrions jurer qu'ils ont été écrits pour elle :

« Elle est à toi cette chanson, toi, l'hôtesse qui s'en façon m'a donné quatre bouts de pain quand dans ma vie il faisait faim.

Toi qui m'ouvris ta huche quand les croquantes et les croquants, tous les gens bien intentionnés s'amusaient à me voir jeûner.

Ce n'était rien qu'un peu de pain, mais il m'avait chauffé le corps, et dans mon âme, il brûle encore, à la manière d'un grand festin.

Toi, l'hôtesse, quand tu mourras, quand le croque-mort t'emportera, qu'il te conduise à travers ciel au Père éternel. »
Je vous remercie.

CALMÉJANE Patrice : Merci Monsieur DAYDIE. Je vais compléter vos propos.

Mesdames et Messieurs, c'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Madame Elisabeth POCHON. Éluë au Conseil municipal de Villemomble de 2001 à 2026, elle fut députée de la circonscription de Saint-Saint-Denis qui comprend les communes de Rosny, Gagny, Villemomble, pour la période de 2012 à 2017.

Durant toutes ces années, elle a consacré une part importante de sa vie à l'engagement public. Membre de l'opposition municipale, elle a défendu ses convictions tout au long de ses mandats. Au-delà des différences politiques, je tiens à rappeler qu'elle a contribué aux travaux ayant conduit à la modernisation des modalités d'inscription sur les listes électorales, animée par la volonté de faciliter l'exercice du droit de vote pour nos concitoyens.

En cette douloureuse circonstance, je souhaite saluer la mémoire d'une femme engagée et adresser, en mon nom et, je crois, au nom de nous tous, mes sincères condoléances à sa famille, à ses proches ainsi qu'à l'ensemble de ceux qui ont partagé son parcours et son engagement.
Je vous invite toutes et tous à vous lever pour observer une minute de silence.

Une minute de silence est respectée.

CALMÉJANE Patrice : Je vous remercie.

Pour compléter mes propos, je souhaite informer l'ensemble de notre Conseil municipal, le public ici présent, et les personnes qui nous suivent via internet que les obsèques de Madame Élisabeth POCHON auront lieu demain à 14 h 30 à l'église Sainte-Geneviève, 1 avenue du Général Gallieni à Rosny-sous-Bois, et que la mise en bière se passera au cimetière nouveau de Villemomble, avenue de Rosny, à 16 h 15. Merci.

Élection d'un(e) secrétaire de séance

CALMÉJANE Patrice : Madame BAILLY n'est pas encore arrivée, je ne la vois pas. Notre plus jeune, pour l'instant, c'est Monsieur MIKHAIL qui sera notre secrétaire. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non. Monsieur MIKHAIL sera notre secrétaire de séance.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

Monsieur MIKHAIL William est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Liste des décisions, contrats, conventions et marchés pris en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

CALMÉJANE Patrice : Il nous faut examiner s'il y a des questions, des observations, la liste des décisions, contrats et conventions pris en vertu de l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales. Est-ce qu'il y a des questions ?

Sur les décisions, est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur MINETTO, je vous écoute.

MINETTO Jean-Marc : Bonjour à tous. Vous êtes allé à Bonn-Hardtberg en car.

CALMÉJANE Patrice : Oui.

MINETTO Jean-Marc : Je pense qu'il aurait été de bon aloi que les personnes qui s'étaient déjà rendues à Bonn-Hardtberg puissent être sollicitées. Lors de l'ancien mandat, il y a eu des démarches dans le cadre du jumelage. Le jumelage nous tient à cœur, en tout cas notre groupe, et je pense que, pour les prochains, il ne faut pas oublier de nous le dire, c'est tout. Sans plus de polémique que cela.

CALMÉJANE Patrice : Cela a été compliqué pour organiser parce que je ne vous cacherai pas que les premières semaines après l'installation du Conseil municipal ont demandé beaucoup de travail et que, encore 72 heures avant, nous ne savions pas trop comment tout cela s'organisait.

Je peux d'ores et déjà vous donner, mais c'est à titre d'information, puisqu'avec mon nouveau collègue Maire, élu en septembre de l'année dernière, nous avons parlé de l'organisation du soixantième anniversaire de notre jumelage qui se passera à Villemomble.

Pour l'instant, d'un commun accord, c'est juste pour se donner une perspective, il serait plutôt favorable à une date aux alentours du 10 ou 12 juillet 2027, parce que, comme vous avez dû suivre l'actualité, nous nous attendions à avoir les dates des élections présidentielles.

Je ne vais pas rentrer dans la polémique, bonne date ou mauvaise date. Je rappellerai quand même que si les vacances scolaires posaient problème, je crois que le Président de la République a un pouvoir supérieur au ministre de l'Éducation nationale. Cela doit être un peu dans la Constitution. Nous aurions pu décaler les vacances, ce n'est pas le sujet.

Comme derrière, nous nous attendons à des élections législatives qui peuvent se passer dans une période de 20 à 40 jours après l'installation du nouveau Président de la République, nous pouvons considérer d'ores et déjà, je le dis pour vos agendas, que nous aurons très certainement des élections législatives au mois de juin.

C'est pour cela qu'avec mon collègue, nous avons plutôt, comme je viens de le dire, programmé une date sur le début juillet, en espérant que les élections législatives que je viens d'évoquer ne soient pas trop tardives et viennent perturber notre projet d'agenda. Est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport aux décisions ? Non. Je vous remercie.

🗞 Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 9 et 23 avril 2026.

CALMÉJANE Patrice : Il nous faut approuver les procès-verbaux des deux conseils municipaux du 9 et du 23 avril. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BLUTEAU.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Plus que des questions, c'est surtout quelques corrections puisque je pense qu'il ne faut pas que nous puissions laisser ce projet de procès-verbal, que ce soit pour la séance du 9 avril ou pour celle du 23 avril, en l'état.

Je ne crois pas que nous ayons le lieutenant Colombo dans le personnel communal. Pourtant, il est cité. Je pense que nous parlions de Madame Colombo en page 4.

CALMÉJANE Patrice : C'est une erreur.

BLUTEAU Jean-Michel : En page 30, à l'endroit de notre collègue Hubert HADAD, je crois savoir qu'il n'y a pas deux D au milieu de son nom, mais un seul.

En page 32, nous avons tous noté que Patrick PRINCE ne fait plus partie du groupe RVE. Pourtant, il en est fait mention. J'en ai fini pour le compte rendu du 9 avril. Je poursuis pour le suivant.

C'est un travail de secrétaire, je le sais, mais si nous mettons, en page 3, un nom de famille en majuscules, autant que le nom de GIRARDIN soit porté en majuscules, s'il vous plaît.

En page 9, une faute de conjugaison : « on le maintien ». Je pense qu'il faut « maintient » avec un T supplémentaire à la fin.

En page 15, c'était à l'oral et je ne me moque pas parce que c'est un gros travail sans sténotypiste de retranscrire, mais lorsque je me suis exprimé, j'évoquais le fait que j'aurais pu signer des deux mains, pas dès demain le jour d'après, mais des deux mains.

En page 22, vous évoquez le fait qu'il puisse y avoir un nouveau déontologue à l'occasion de cette nouvelle séance. Rien n'a encore été pris en décision, apparemment.

CALMÉJANE Patrice : Nous sommes en recherche.

BLUTEAU Jean-Michel : Si vous voulez, nous avons une très bonne adresse, nous pourrions vous la conseiller.

C'était pour les petites coquilles de ces comptes rendus et, en attente de ces corrections, nous ne voterons pas ces deux procès-verbaux pour le moment.

CALMÉJANE Patrice : D'autres observations ? Monsieur MINETTO ?

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, le compte rendu tel qu'il est présenté n'est pas tout à fait le même que celui du mandat précédent. À la limite, il nous va puisqu'il y a les explications de vote, etc. Ce type de rédaction n'apparaît pas dans le règlement intérieur. Dans le règlement intérieur, il n'est pas indiqué qu'il y a un compte rendu intégral.

Nous voterons le compte rendu quand bien même il y a des coquilles, quand bien même nous n'y retrouvons pas l'ensemble des éléments qui ont été dits. Nous espérons ici que ce type de compte rendu restera pendant tout le mandat.

Je m'adresse à l'ensemble des collègues de la majorité. Ce n'est pas au règlement, mais il faudra avec nous, si jamais cela disparaissait, défendre le fait qu'il y ait ce type de compte rendu. C'est un vrai outil de travail. C'est vrai pour la majorité et c'est vrai pour l'opposition. C'est un outil de travail qui nous permet de savoir ce qui s'est dit. Pas de sténotypiste, pourquoi pas, mais il faut que cela reste en l'état.

Il faudra également que ce soit publié. En ce moment, nous avons le document, mais sur le site de la ville, ce document n'est pas publié. Je sais que la règle n'est pas d'avoir un document intégral sur le site de la ville, c'est simplement d'avoir les votes, les présents, qui a voté quoi.

Je pense que, dans l'intérêt des Villemomblois, si nous voulons les intéresser à la politique et si nous voulons qu'aux prochaines élections nous n'ayons pas des taux de participation apocalyptiques, nous aurions tout intérêt à leur proposer la lecture de ce document et de le mettre sur le site de la ville. C'est une demande que nous pouvons faire et que nous faisons.

CALMÉJANE Patrice : Pour répondre brièvement aux questions, par rapport aux observations de Monsieur BLUTEAU, il y a quelques coquilles sur des noms propres, des petites tournures de phrases, qui seront corrigées.

Cela ne remet pas en cause le contenu de nos délibérations puisque ce n'est pas comme s'il y avait une erreur de vote ou quelque chose comme cela. Nous ferons les corrections ad hoc et nous diffuserons le document.

Monsieur MINETTO, je vous l'ai déjà dit, peut-être en séance, et en dehors. Tout cela est une question de moyens. Nous allons regarder, j'ai déjà posé la question aux services concernés, si, dans l'évolution des technologies, il n'y a pas la possibilité d'avoir recours à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

De toute façon, cela demandera une relecture parce qu'il est toujours nécessaire de regarder. Il peut y avoir, comme cela a été constaté tout à l'heure, des transformations de mots ou des noms propres que l'intelligence artificielle ne connaît pas. Il va peut-être faire une invention, une petite coquille.

Voilà un peu ce que je peux vous dire sur le sujet, en rappelant, nous le verrons tout à l'heure au niveau de notre règlement intérieur, que ce n'est pas une obligation. Le CGCT prévoit simplement les votes qui concernent les délibérations portées à l'ordre du jour de nos Conseils municipaux.

Maintenant, il me faut mettre au vote, après ces observations, notre premier compte rendu, c'est-à-dire celui du 9 avril. J'ouvre le vote. Le vote est clos : 31 pour et 3 abstentions. Je vous remercie.

Procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2026.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour (celles de M. CALMÉJANE, Mme BERGOUIGNOU, M. LE MASSON, Mme VERBEQUE, M. CABES, Mme GOASDOUÉ, M. MAHMOUD, Mme MOUCHON, M. CHAFOUK, Mme ABDELMALEK, M. BLANCO FERNANDEZ, Mme MERLIN, M. HADAD, Mme LECOEUR, Mme AUNEAU, Mme DELOT, M. HEILMANN, M. KRAAN, M. LOCART, M. YONBOUE, Mme SOUFI, Mme BERNARD, M. BIYOUKAR, M. MIKHAIL, Mme BAILLY, M. DAYDIE, M. MINETTO, Mme LEGROS, M. NONY, Mme THARMENDRAN, M. PRINCE Patrick et 3 abstentions (celles de M. BLUTEAU, M. BOULON, Mme ABOUHAY).

CALMÉJANE Patrice : Il nous faut approuver le compte rendu du Conseil municipal du 23 avril. Le vote est ouvert. Je ferme le vote. Même vote que pour le Conseil du 9 avril, pour notre Conseil du 23 avril.

Procès-verbal du Conseil municipal du 23 avril 2026.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour (celles de M. CALMÉJANE, Mme BERGOUIGNOU, M. LE MASSON, Mme VERBEQUE, M. CABES, Mme GOASDOUÉ, M. MAHMOUD, Mme MOUCHON, M. CHAFOUK, Mme ABDELMALEK, M. BLANCO FERNANDEZ, Mme MERLIN, M. HADAD, Mme LECOEUR, Mme AUNEAU, Mme DELOT, M. HEILMANN, M. KRAAN, M. LOCART, M. YONBOUE, Mme SOUFI, Mme BERNARD, M. BIYOUKAR, M. MIKHAIL, Mme BAILLY, M. DAYDIE, M. MINETTO, Mme LEGROS, M. NONY, Mme THARMENDRAN, M. PRINCE Patrick et 3 abstentions (celles de M. BLUTEAU, M. BOULON, Mme ABOUHAY).

CALMÉJANE Patrice : Ces deux comptes rendus sont approuvés.

1. Approbation de la décision modificative n°1 du budget 2026 de la Ville

CALMÉJANE Patrice : Nous avons l'approbation de la décision modificative numéro 1 au budget de la ville. Je vais passer la parole à Monsieur Gilbert LE MASSON.

LE MASSON Gilbert : Bonjour à tous. Décision modificative 2026 de notre BP 2026. L'ajustement porte sur le fonctionnement à hauteur de 501 134 euros, ce qui fait 1,09 % des dépenses du BP 2026. Quant à l'investissement, il baisse de 197 370 euros, soit 2,08 %. Vous avez le détail agrégé par chapitre et en voici les explications.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Nous avons déjà la pose et dépose des illuminations de Noël pour 90 000 euros.

Les charges d'hiver pour l'ouverture du centre de Corrençon à Noël pour 74 000 euros. Là-dessus, vous avez l'alimentation, le gaz, le fioul, un certain nombre de choses pour permettre cette ouverture.

L'entretien de nos espaces verts est de plus 62 000 euros.

Nous rajoutons 58 000 euros pour l'entretien des différents bâtiments municipaux.

Nous allons procéder à l'élagage et à divers abattages d'arbres pour 50 000 euros.

La Saint-Fiacre nécessite une petite rallonge de 30 000 euros.

Le marché de Noël à hauteur de 26 000 euros.

Nous rajoutons 25 000 euros pour la location de cars compte tenu des pannes répétées du car actuel qui sert pour le transport des enfants.

Plus 20 000 euros concernant les vêtements de travail.

Enfin, 35 000 euros concernant des petites dépenses.

Ensuite, nous avons deux subventions complémentaires qui ont été demandées par deux associations. Ces deux associations nous ont demandé : Villemomble Handball, 20 000 euros, et Villemomble Sport Tennis, 15 000 euros. C'est pour permettre à ces deux associations de monter de division puisque, sur le Villemomble Handball, nous avons une division homme et une division féminine qui vont monter d'un échelon supérieur, et le tennis passe à un niveau supérieur par rapport à celui où il est classé à l'heure actuelle.

Ensuite, nous avons une petite provision pour des litiges liés à l'urbanisme de 4 500 euros.

Pour la partie dépenses, au niveau des recettes, comme nous ouvrons Corrençon, nous prévoyons les redevances liées au séjour familles, estimées à hauteur de 57 600 euros.

Nous avons une bonne nouvelle concernant le FSRIF 2026 puisque nous sommes encore éligibles avec un total de 997 000 euros. Compte tenu de ce qui était déjà inscrit en BP, c'est-à-dire 50 % de la dotation 2025, nous inscrivons plus 534 000 euros et, par rapport à 2025, nous avons une augmentation de 70 000 euros.

La taxe de séjour que nous allons reverser à la commune de Corrençon était estimée à 1 200 euros.

Par contre, nous avons une baisse de la subvention de la CAF de 100 000 euros, due à la fermeture d'un certain nombre de lits de la petite enfance puisque nous avons un problème d'engagement concernant les assistantes maternelles. Nous perdons une partie de la CAF.

Nous avons une petite participation de mise sous plis liée au municipal 2026.

Concernant l'investissement, nous allons annuler les études concernant les travaux de Corrençon pour 150 000 euros. C'étaient les études qui étaient prévues par l'ancienne majorité.

Nous annulons les études concernant le cœur de ville phase 2 pour une hauteur de 70 000 euros.

Nous allons reporter la construction de la rampe PMR de l'école élémentaire Coppée pour 85 000 euros, qui sera reportée sur le budget 2027.

Les frais d'acquisition du 8 boulevard de Gaulle ont subi une majoration de 57 000 euros. Il s'agit du bâtiment que nous avons acquis pour effectuer un parking sur cette partie.

Comme nous ouvrons Corrençon, nous avons besoin d'un sèche-linge et d'un lave-linge.

Nous avons l'optique d'acheter un véhicule pour 8 000 euros, des barnums pour 5 000 euros. Le barnum est lié à la mini-tempête qui a eu lieu il y a à peu près trois semaines. Le barnum XL a été endommagé.

Nous allons installer trois paniers de basket sur l'école élémentaire Foch 2 pour 4 500 euros.

Nous rajoutons une partie de subvention concernant les alarmes et les portails à hauteur de 2 500 euros.

Concernant les crédits, malheureusement nous allons baisser de 150 000 euros la taxe d'aménagement puisque, à effet du 30 juin, nous n'avons récupéré auprès des aménageurs qu'un peu plus de 20 000 euros. Vous savez que cette taxe d'aménagement n'est plus automatique pour les aménageurs, elle est versée sur une déclaration. Nous nous apercevons que les déclarations se font de plus en plus tardivement et, pour l'instant, nous n'avons pas de moyen de coercition vis-à-vis d'eux. Plutôt que de laisser des sommes sur notre budget, nous avons préféré les retirer.

Nous allons obtenir un budget de 3 000 euros pour l'acquisition de deux gilets pare-balles, plus 12 700 euros concernant l'acquisition d'un véhicule électrique pour la police municipale.

Enfin, 4 000 euros concernant la réfection de toiture qui provient de la MGP.

Nous réduisons l'emprunt d'équilibre qui était de 362 612 euros par une réduction de 64 477 euros. Le besoin d'emprunt est calculé à l'heure actuelle à hauteur de 298 135 euros.

Voilà pour la présentation de la DM, si vous avez des questions.

CALMÉJANE Patrice : Avant de donner la parole à certains d'entre vous, je voudrais rappeler que, pour la préparation de cette DM, comme pour bien d'autres sujets, les différentes commissions que nous avons installées brièvement dans leur constitution et l'élection des vice-Présidents, se sont réunies dans la dernière quinzaine pour que les

différents conseillers municipaux puissent prendre la mesure d'un certain nombre de dossiers, qu'il s'agisse du scolaire, de la petite enfance, de l'urbanisme, notamment des finances. D'ailleurs, cette DM a été présentée par Monsieur LE MASSON le 25. Est-ce qu'il y a des questions sur cette DM ?

Arrivée de Madame MEILLON et Madame BAILLY.

CALMÉJANE Patrice : Je note les arrivées presque simultanées de Madame MEILLON et de Madame BAILLY. Madame MEILLON peut voter et Madame BAILLY reprend le pouvoir qu'elle avait donné à Madame ABDELMALEK. Monsieur MINETTO.

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, les commissions se sont réunies. Je l'ai suivi à distance, j'en suis désolé. Simplement, s'il s'agit des commissions, nous aimerions que les commissions ne soient pas simplement la chambre d'enregistrement de ce que vous avez décidé à l'avance, qu'il y ait réellement une discussion puisque les chiffres que Monsieur LE MASSON vient de nous présenter étaient les mêmes, à une erreur près, que ceux qui ont été présentés en commission. Une commission qui ne ferait qu'entériner les décisions ne sert à rien.

Cela n'a pas été le cas d'autres commissions, je veux le préciser ici : la commission urbanisme, la commission petite enfance. Nous avons discuté d'autres choses. Nous aimerions que, pour le prochain budget, la commission affaires générales soit vraiment une commission qui décide du budget. C'est le vôtre, vous en ferez ce que vous voudrez. Je pense qu'il serait courtois et peut-être intéressant, de nous demander ce que les oppositions auraient pu présenter. Nous souhaiterions participer à vos décisions et non pas les entériner.

Ce n'est pas votre budget, nous l'avons bien compris. Nous n'allons peut-être pas vous houspiller par rapport à ce que vous nous présentez, mais le prochain budget a intérêt à être un peu plus engagé sur ce que nous vivons en ce moment, sur la protection liée à la chaleur, par exemple. Il y a des questions qu'il y aura tout à l'heure.

Plusieurs questions. Vous parlez de rouvrir Corrençon, nous n'allons pas nous en plaindre. Quid de l'état du bâtiment ? Nous avons entendu pendant plusieurs mois que Corrençon n'était pas réouvrable. Y a-t-il eu des travaux ? Qu'est-ce qu'il en est ?

Sur les élagages, je pense qu'il est important, puisque vous l'avez indiqué au niveau de votre budget, de rappeler aux Villemomblois que, si nous voulons que les trottoirs soient accessibles, il faut qu'ils élaguent leur trottoir. Vous élaguez les parties publiques. Il y a besoin de le rappeler parce que certains trottoirs sont extrêmement dangereux.

Pour la fermeture des lits de la petite enfance, nous en avons parlé en commission petite enfance. Je pense qu'il faut que la ville, si nous ne voulons pas perdre des subventions de la CAF, soit réellement proactive dans la recherche. Pour être proactif dans la recherche, il faut être proactif dans les propositions que nous faisons aux agents.

Nous en avons parlé l'autre jour, que ce soit le logement, les places à l'école ou cette fameuse prime pour laquelle la ville donne 100 euros quand le privé donne 150 euros. Désolé, quand il y a un mercato, l'argent joue. Quand l'offre est plus importante que la demande, ou le contraire, il y a tout intérêt à être intéressant pour que les gens viennent et ce n'est pas le cas en ce moment.

Pour l'étude de Corrençon, vous avez supprimé des choses. C'est la piscine ? Qu'est-ce que vous avez supprimé dans l'étude de Corrençon ?

Pour la phase 2 du cœur de ville, vous la supprimez pour faire quoi ? Pour s'arrêter ? Pour la faire après ? Qu'est-ce qu'il en est ?

Pour la rampe PMR, je ne comprends pas que nous enlevions du budget une accessibilité à une école qui a sûrement de très bonnes raisons. J'espère que la commission d'accessibilité, Monsieur LOCART, va vite se réunir et que nous y participerons parce qu'il y a besoin de comprendre pourquoi nous enlevons une rampe. Il y a peut-être des économies à faire.

Si vous voulez faire des économies, arrêtez avec les portails et les alarmes. Vous vous rendez compte que nous vous en parlons à chaque fois, nous donnons de l'argent public pour payer des choses privées. Arrêtez avec cela. Qu'on ne me dise pas que c'est sur la Grande Rue, parce que, même dans les petites rues de Villemomble où il y a très peu de passages, nous payons des alarmes et des portails. Si vous voulez faire des économies, vous en avez à faire et peut-être que vous aurez des sous pour payer la rampe PMR.

Je ne parle pas des gilets à 300 euros. J'aimerais ne pas les mettre, mais j'ai compris que c'était une subvention. Nous aimerions avoir quelques réponses là-dessus. C'est votre budget. Nous n'avions pas voté le budget l'autre jour, nous n'allons pas voter la DM. Si vous nous faites participer, comme nous le demandons, au prochain budget, peut-être que notre positionnement pourrait être différent.

CALMÉJANE Patrice : Il y a une autre demande de parole, Monsieur BLUTEAU.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire. Je vais rebondir sur les derniers propos de Jean-Marc MINETTO avant que nous puissions causer un petit peu du budget. MaPrimeRénov', que je sache, ou le fait que les particuliers puissent faire le nécessaire pour mieux isoler leur maison, nous donnons de l'argent pour du privé et nous trouvons cela très bien. Ce ne sera pas l'habitude, mais je prends un petit peu la défense de la majorité municipale qui poursuit ce que nous avons nous-mêmes poursuivi au cours de notre mandat.

CALMÉJANE Patrice : Monsieur BLUTEAU, restez sur votre propos. N'engagez pas des propos entre groupes parce qu'au niveau de la diffusion, cela ne va pas être audible et nous allons perdre le fil les uns et les autres. Poursuivez, s'il vous plaît.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous remercie bien sincèrement. Sur notre budget, une nouvelle fois, je l'ai dit lorsque nous nous sommes vus le 23 avril dernier, vous poursuivez à faire exactement la même chose. Nos décisions modificatives n'étaient pas très épaisses. Nous étions sur 0,5 à 2 % de modification de compte à compte.

Malgré tout, il est nécessaire que ce soit une décision de notre assemblée pour approuver ou non ces modifications budgétaires, même si la M57 est une norme qui aurait pu nous permettre d'y échapper.

Quand je rentre dans le détail, ce sera en parlant fonctionnement et après investissement, nous avons relevé différentes choses. Sur le FSRIF, je pense que ce n'est pas de la prudence que de dire qu'il vaut mieux inscrire 50 % parce que nous ne savons pas ce qui va se passer, nous risquons de sortir de ce dispositif de solidarité au niveau de la région Île-de-France entre les villes riches et les villes pauvres. Nous ne savons jamais, nous allons peut-être en sortir, vaut mieux inscrire 50 %.

Ce n'est pas de la prudence, je pense que c'est de la peur parce que, systématiquement, nous nous retrouvons de nouveau à être éligibles. Pour ce coup-ci, vous ne l'aurez pas relevé, mais je le fais, contre une somme plus conséquente que ce que nous avons envisagé. Nous étions à 927 000 euros précédemment, nous sommes à 997 000 euros. Cela reste une progression de 7,5 %.

En tous les cas, cela vous a conduits, lors du vote du budget, à reprendre votre atavisme de dire que nous ne dépensons pas, nous ne dépensons pas, nous ne dépensons pas.

Pour les dépenses de fonctionnement, nous aurons relevé qu'il y avait plusieurs choses que vous avez arbitrées : les élagages, l'entretien des espaces verts. Nous restons assez interrogatifs et nous aimerions avoir des éclaircissements sur les augmentations qui vont concerner, par exemple, le marché de Noël ou la Saint-Fiacre. Je subodore que les 30 000 euros sont pour prendre des chars, mais est-ce nécessaire par rapport aux dernières éditions de la Saint-Fiacre qui ravissaient tout le monde.

Sur l'entretien des bâtiments, nous avons relevé une progression non négligeable de 37 % de la ligne qui était à quasiment 400 000 euros, soit plus de 58 000 euros. Est-ce que c'est pour Corrençon ? Est-ce que Corrençon ne mérite pas plus ? Vous savez exactement ce que nous en pensons.

Nous avons une véritable interrogation sur Villemomble Plage et, du reste, nous poserons la question orale en fin de séance. Nous critiquons Guy ROLLAND parce qu'il faisait une profusion d'explications et de détails. À l'inverse, nous sommes vraiment sur le succinct de ce que pourrait être une présentation budgétaire. Nous aimerions savoir, pour Villemomble Plage, comment vous payez, qui paie ou qui fait puisque vous réintroduisez Villemomble Plage. Je vous mets en garde dans ma question que nous aborderons en fin de séance, mais ce serait intéressant de savoir qui est à la manœuvre.

Nous allons parler investissement maintenant. Nous trouvons tout à fait étonnante cette affaire de taxe d'aménagement que vous auriez de nouveau du mal à percevoir. Je serais tenté de dire que nous avons d'excellents services municipaux. En fin de mandat, nous avons demandé à notre direction de l'urbanisme de marquer un effort conséquent pour récupérer de la taxe d'aménagement.

Très globalement, sur ce budget, je vous le dis comme je le pense, qu'est-ce que vous avez fabriqué ? La dernière fois, sur le budget primitif, vous aviez des contingences réglementaires et de calendrier. Il fallait que le budget primitif de la ville soit voté avant le 30 avril. Vous n'avez eu que trois semaines, vous avez pris notre copie, vous nous l'avez soumise, et nous avons voté pour. Cela fait dix semaines que nous ne nous sommes pas vus. Pendant dix semaines, vous auriez pu faire travailler les services, prendre des décisions et vous reprenez quasiment la copie que nous avons vue au printemps dernier ensemble.

Néanmoins, même si vous reprenez notre copie, vous faites, nous le pensons, deux erreurs majeures : cœur de ville et Corrençon.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Cœur de ville, je vous le dis, si nous avons découpé en trois phases le projet de requalification de la départementale que nous connaissons sous le nom de l'avenue Outrebon, du château jusqu'à la place de la gare, c'était pour étaler les dépenses, monter les dossiers d'obtention de subventions et nous en avons obtenu de très conséquentes.

Cependant, il importe absolument qu'il puisse y avoir la phase 2 ou la phase 3, le tronçon qui va du château jusqu'à la rue Pasteur. Aujourd'hui, nous avons un marché qui fonctionne bien. Vous le fréquentez, nous le fréquentons. Nous sommes plutôt heureux, je l'avais dit la dernière fois, d'avoir un nouveau fromager, un boucher, etc. Cela fonctionne bien.

À compter du moment où vous avez le même flot de véhicules qui arrive depuis le château, qui s'embranchent sur l'avenue Outrebon et qui arrive dans cette zone partagée limitée à 20 km/h, je crois qu'il n'y a que moi qui respecte le 20 km/h quand nous arrivons à cet endroit-là et Patrick PRINCE quand il est en vélo.

Il nous faut absolument que l'entrée de l'avenue Outrebon, c'est-à-dire dès le virage depuis la RD 902, fasse comprendre aux utilisateurs, aux usagers, notamment les véhicules à moteur, que nous rentrons dans un cœur de ville. Je crois que vous faites une erreur monumentale si vous ne poursuivez pas ce projet pour lequel tout vous a été écrit, tout vous a été préparé.

Pour Corrençon, je pense que nous allons en parler un peu plus longuement tout à l'heure. Vous ouvrez pour ouvrir. Vous ne pourrez recevoir que les familles, les seniors, éventuellement le personnel communal au travers de la société d'entraide. Aujourd'hui, l'annexe, c'est-à-dire les locaux à sommeil qui servent pour les personnels non encadrants, non enseignants, ne peut pas être ouverte. Vous êtes en train de dire que vous ouvrez Corrençon, ce ne sera pas pour nos enfants, ce ne sera pas pour les scolaires parce que la DDPP du 38 vous dira que ce n'est pas possible.

Il va falloir me faire la démonstration de deux choses concernant Corrençon. C'est l'arrêté de fermeture, l'arrêté de péril. Je ne sais pas à quel point vous en êtes pour tordre la réalité. Après, je vous pose la question que je vous pose régulièrement, avez-vous la preuve que nous voulions vendre Corrençon ? Je vous dis non.

J'en ai fini pour la partie budgétaire, bien que nous ayons d'autres points qui vont affleurer le budget. Vous l'avez évoqué, cher Gilbert LE MASSON, sur les sections tennis de VS et de VHB, il y a d'autres associations qui vont percevoir. Nous aurons l'occasion d'en parler. J'attends vos réponses avec impatience.

CALMÉJANE Patrice : Pour commencer, par rapport aux questions de Monsieur MINETTO sur l'élagage et la problématique des parcelles privées qui ne sont éventuellement pas élaguées, Madame VERBEQUE signe régulièrement des courriers en direction des propriétaires qui posent des problèmes vis-à-vis de la libre circulation sur les trottoirs.

Nous avons repris quelque chose qui avait apparemment été un peu laissé de côté, un dialogue fort avec la SNCF parce qu'il y a de nombreux endroits où il y a des problématiques de végétaux qui viennent des voies SNCF ou d'autres ouvrages et qui gênent la circulation des piétons.

Concernant vos propos plus généraux, Monsieur MINETTO, vous plaidez des fois un peu tout et son contraire. Les Villemomblois ont fait un choix au mois de mars. Ils ont fait un choix concernant des éléments de programme et de budget. Ils n'ont pas élu la liste que vous meniez. Il ne faut pas demander que la construction des budgets soit quelque chose de cogéré par X ou Y au niveau de sa construction.

Dans toutes les villes de France, dans les Conseils départementaux et dans les Conseils régionaux, il y a une majorité qui élabore le budget et une opposition qui apporte un certain nombre de critiques ou d'analyses sur le sujet. Nous ne pouvons pas aller dans le sens que vous souhaitez, dire que nous allons coconstruire le sujet, notamment la partie budgétaire de nos communes.

Pour information, contrairement à ce qui se passait jusqu'à maintenant, je peux d'ores et déjà vous annoncer que nous allons voter le budget d'ici le 31 décembre. Si, entre-temps, sous forme de courriers, de mails ou autres, vous avez des propositions à faire, de nouvelles dépenses ou de nouvelles économies, nous sommes à votre lecture par rapport à ces éléments.

Il faut savoir, je l'ai dit au moment de l'élaboration, des présentations du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget au mois d'avril, que le budget de la commune, résultat des six années précédentes, est maintenant très fortement contraint et nous avons très peu de marges de manœuvre. Il ne faut pas s'inventer de nouvelles dépenses dans tous les sens, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, parce que cela ne sera pas légalement recevable.

Concernant la suite de vos propos, la perte de recettes de la CAF. Si nous sommes maintenant un peu plus qu'auparavant dans une forme de marché concurrentiel vis-à-vis du recrutement des assistantes maternelles, je voudrais noter que, parfois, c'est un feu de paille parce que nous voyons s'ouvrir un certain nombre de structures et nous avons même eu à constater, les uns et les autres, que ces structures posaient quelques problèmes vis-à-vis de



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

la sécurité et du bien-être des enfants. Cela nous arrive d'avoir des problèmes dans nos propres structures, mais nous mettons tout de suite en œuvre les procédures pour corriger cela.

Pour compléter le propos, nous voyons arriver régulièrement des familles qui ont mis des enfants dans des structures privées. Cependant, d'un seul coup, la structure privée, sous des formes d'offre commerciale, propose au contraire des tarifs commerciaux très intéressants. Une fois que les parents sont un petit peu captifs de la garde de leurs enfants, elle modifie les forfaits de façon très importante et les personnes se retrouvent soit piégées par le nouveau tarif, soit arrivent dans nos services en demandant s'il ne nous reste pas une petite place.

Concernant le recrutement des personnels, nous faisons le nécessaire. Nous avons été dans des forums professionnels et autres pour essayer de recruter. Concernant les conditions d'accueil, nous essayons de regarder, comme dans tous les métiers en tension, les possibilités de logement ou autres services que la commune peut obtenir. Ce n'est pas évident parce que, malheureusement, le constat, ce n'est pas seulement à Villemomble, c'est que c'est un métier qui n'attire pas actuellement les populations par rapport au travail qui est effectué et à une rémunération qui est correcte par rapport à d'autres métiers. Je ne vais pas vous en faire la liste.

Concernant l'accès PMR et les dépenses que nous pourrions faire vis-à-vis des portails, juste un élément d'échelle. L'accès PMR de François Coppée, je vais tout de suite percer l'abcès. Les services nous ont dit que, matériellement, par rapport à la période des vacances, ils n'étaient pas en mesure de retenir des entreprises pour faire le chantier, garantir que cela se ferait correctement pendant la période de l'été et de terminer pour l'ouverture des écoles. Pourquoi laisser un crédit alors que nous n'en aurions pas besoin ?

C'est ce qu'a indiqué Monsieur LE MASSON, nous repositionnerons le sujet plus tôt par rapport à la période puisque, si nous le réinscrivons sur un budget au mois de décembre, cela laissera plus de temps aux services pour préparer toutes les choses opérationnelles. Encore une fois, pour insister, il ne faut pas comparer 2 500 euros de crédit supplémentaire pour les portails et les alarmes et 85 000 euros pour un accès PMR. Il y a quand même un effet d'échelle différent.

Concernant Corrençon, pour répondre de façon un peu générale aux interventions, nous avons engagé un certain nombre de travaux. C'est pour cela qu'il y a des dépenses qui ont été inscrites. Nous avons engagé un certain nombre de travaux, qu'il s'agisse de reprises de contrats qui avaient été un peu mis de côté. Nous allons parler d'électricité, d'entretien des ascenseurs. Je ne vais pas vous faire tout le catalogue ce soir. Ils ont nécessité des dépenses.

Contrairement à ce que vient de dire Monsieur BLUTEAU, ce n'est pas un arrêté de péril qui a été pris. Je rappellerai que le code de la construction, tel qu'il est écrit, prévoit que, quand une commune constate qu'un établissement recevant du public est fermé depuis plus de six mois, la collectivité qui gère la sécurité de ces installations constate qu'il est fermé et prend un arrêté de fermeture constatant que l'établissement est fermé et obligeant l'exploitant à redemander une commission de sécurité pour ouvrir l'installation.

C'est ce que nous avons commencé dès le mois d'avril et les choses se déroulent correctement puisque nous avons reçu, il y a moins de 24 heures, de la part des services concernés, la date de la commission de sécurité qui se passera fin septembre.

Bien entendu, une remise en route d'un tel établissement, je ne vais pas vous affirmer, je suis clair devant tout le monde, que du jour au lendemain nous allons accueillir des scolaires, des colonies de vacances parce qu'il y a une nécessité d'une montée en charge. Il faut déjà trouver du personnel sur place, directeur et autres personnels des fonctions support, cuisine, etc.

C'est pour cela que notre objectif, vous l'avez dit, je ne m'en cache pas, sera de commencer par des séjours familles qui sont moins contraignants en termes de besoins. Il y aura une montée en charge parce que, de toute façon, il va falloir que nous prenions contact avec les écoles pour savoir s'il y a des classes transplantées qui veulent aller là-bas. Cela ne va pas se faire instantanément. Il faudra que nous ayons la certitude que nous pouvons rouvrir.

D'autre part, par rapport à vos propos concernant les annexes, nous travaillons sur le sujet pour que les aménagements nécessaires afin de repositionner du personnel dans les fonctions support que j'ai évoquées puissent se faire. Après, nous monterons tout doucement en charge pour que cela fonctionne.

Bien entendu, si nous avons retiré des crédits pour des études de rénovation lourde, c'est ce qu'a indiqué Monsieur LE MASSON, nous remettrons les choses dans le budget 2027 puisque, vous le savez tous, Corrençon n'est pas ouvert 100 % du temps de l'année. Il y aura des possibilités d'un certain nombre de rénovations dans le sens de la rénovation énergétique. Il faudra envisager tout ce qui est chaufferie puisque c'est encore du fioul et que nous arrivons à la fin d'un cycle de possibilités d'entretien ou d'installation de nouvelles machines pour que nous puissions remettre ce bâtiment aux normes environnementales et d'accueil de tous.

Concernant la phase 2 du cœur de ville, c'était pareil. Les services nous ont indiqué qu'il n'y avait pas de disponibilité ni de possibilité de s'engager sur des travaux de la phase 2 d'ici la fin de l'année. Pour l'instant, il n'y avait aucune raison de conserver ces crédits dans notre budget.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

C'est un peu le paradoxe de vos propos, Monsieur BLUTEAU. Vous nous dites que nous ne faisons rien, puis, quand nous faisons quelque chose, vous dites que ce n'est pas bien. Il y a des besoins et des rééquilibrages qui sont nécessaires. Bien entendu, nous vivons avec la rigidité du budget tel que nous l'avons trouvé au mois de mars et l'urgence qui imposait que nous transmettions tous ces documents aux services de l'État d'ici le 30 avril.

Il y a des modifications qui ont pu être faites parce que nous avons pu obtenir le chiffre concernant le Fonds de solidarité Île-de-France. Je voudrais rappeler, par rapport à des contrevérités, que ce n'est pas une problématique de frilosité. Je rappellerai à tous et à toutes que la règle concernant le FSRIF fait que nous ne pouvons inscrire que 50 %, parce que c'est la loi qui nous le garantit. Ce n'est pas parce que, l'année précédente, nous avons eu telle somme, que nous l'aurons l'année suivante.

Ce qui a été prévu, nous avons travaillé là-dessus avec Monsieur LE MASSON, nous avons mis la moitié des 927 404 euros, c'est-à-dire environ 463 000 euros. Quand il nous est indiqué que c'est 997 632 euros, la différence fait 534 000 euros, soit plus de 70 000 euros, et c'est tant mieux pour les finances de la ville. Il ne faut pas confondre le fait de penser que nous allons avoir quelque chose avec la réalité ou les textes qui encadrent ce type de disposition. Concernant le marché de Noël et la Saint-Fiacre, c'est parce qu'il y a des ajustements de crédits qui ont été faits. Je ne vous le cacherai pas, quand nous avons monté la maquette budgétaire du budget 2026, nous avons réduit certains de ces crédits en attendant de voir si nous rajouterons des crédits au moment de la DM. C'est ce que nous avons fait parce que nous avons eu cette respiration de 534 930 euros au niveau du FSRIF.

Sur Villemomble Plage, il y a une question tout à l'heure, j'y réponds partiellement maintenant, plus complètement tout à l'heure. C'est un projet porté par la ville et le CCAS : la ville sur un certain nombre de dispositions, le CCAS sur d'autres.

Sur la taxe d'aménagement, ce sont les services de l'urbanisme et les services financiers qui nous ont dit de faire attention, car la rentrée d'argent ne se fait pas au rythme prévu. Il vaut mieux signaler qu'il va y avoir une diminution de la recette plutôt que de constater à la fin de l'année que la recette n'est pas arrivée. C'est aussi de l'orthodoxie budgétaire. Nous n'allons pas inscrire des sommes dont nous ne sommes pas certains. Si, d'ici le 31 décembre, il y a plus d'argent qui rentre, ce sera tant mieux. Les services continuent à travailler sur ces sujets.

C'est comme pour la CAF. On nous indique qu'il y a une baisse de recette annoncée. L'obligation de régularité budgétaire nous oblige à anticiper ces réductions de recettes et à ne pas nous retrouver en difficulté à la fin de l'année en nous disant d'un seul coup que nous n'avons plus l'argent pour payer le personnel. C'est cela, ce sont les règles budgétaires d'une commune.

Pour terminer, j'aurais quand même rappelé pour la troisième fois à Monsieur BLUTEAU que la campagne est terminée. Ne refaites pas à chaque fois le catalogue de ce que nous avons proposé, ce que nous aurions voulu faire, etc. Nous sommes passés à une autre étape. C'est la réalité. Il y a une majorité que j'ai l'honneur de présider. Nous travaillons au quotidien avec les services de la ville.

Je ne vous cacherai pas qu'il y a des mouvements de personnel qui sont inhérents à chaque commune puisqu'il y a des gens qui arrivent et d'autres personnes qui partent. C'est la liberté de chacun dans les délais qui sont prévus par les textes concernant la fonction publique. Bien entendu, nous continuons les uns et les autres à travailler.

Je vais vous dire une chose, le meilleur indicateur de l'aspect positif de l'action que nous avons entreprise depuis un peu plus de trois mois, c'est que nous sommes, vous l'avez dit au marché, au contact depuis pratiquement le lendemain de l'élection. Nous avons continué à aller au-devant des Villemombois et, que cela soit une fan zone, une fête dans une crèche, une fête dans une école, l'accueil est plus que positif et les gens nous remercient régulièrement d'être là, d'être venus et des actions que nous avons engagées.

Je terminerai là-dessus. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions par rapport aux explications, mais comme nous avons encore beaucoup d'autres points à l'ordre du jour, je ne vais pas tarder à passer au vote. Est-ce que Monsieur MINETTO ou Monsieur BLUTEAU veut reprendre la parole ?

MINETTO Jean-Marc : On a dit que la campagne était finie, ce n'est pas la peine de nous vendre vos visites dans toutes les écoles du quartier. Vous le faites et tant mieux. Quand nous vous disons de nous faire participer, nous ne vous demandons pas de prendre notre budget. Nous vous disons simplement que si c'est pour faire des commissions pour lesquelles nous nous retrouvons devant la porte à ne pas pouvoir rentrer dans la mairie, ce n'est pas la peine de faire des commissions pour lesquelles les choses sont déjà pliées.

Appuyez-vous éventuellement sur la commission petite enfance, où il y a une discussion. Appuyez-vous sur la commission urbanisme où il y a eu des discussions. Si c'est la commission finances pour nous montrer ce que vous avez déjà décidé, la prochaine fois, nous attendrons le Conseil municipal puis nous ne poireauterons pas dehors à attendre. C'est tout. Faites-nous participer, après vous faites votre choix, vous êtes la majorité.

Vous me permettrez de ne pas mettre sur le même niveau les alarmes et les portails et MaPrimeRénov'. MaPrimeRénov', c'est dans l'intérêt de tous.

CALMÉJANE Patrice : Ce n'est pas moi qui l'ai évoqué.

MINETTO Jean-Marc : Non, mais je m'adresse à Jean-Michel BLUTEAU. Nous ne sommes pas sur le même niveau. Si vous voulez prendre la responsabilité de continuer à financer des choses privées avec l'argent public, continuez. À ce moment-là, si vous voulez faire des économies, nous avons une petite économie à vous proposer.

Je reviens quand même sur la CAF. Soyez attractifs. Je ne vois pas pourquoi les gens iraient dans les villes d'à côté et ne viendraient pas chez nous. En ce moment, je crois que c'est seize postes qui vous manquent. Vous n'êtes pas magiciens. Soyez attractifs.

Pour terminer, si vous cherchez les économies, nous sommes inquiets. La police municipale aurait vingt-cinq agents à terme, puisque c'est votre objectif d'après les discussions que nous avons eues en commission générale sécurité. Cela fait 1,5 million ou 1,6 million. Quid des autres agents ? Comment allez-vous pouvoir payer les agents de crèche qui vous manquent si vous continuez à recruter de cette manière ?

Il y a un vrai choix politique, c'est votre choix. Vous comprendrez bien que nous ne pouvons pas voter pour. Vous avez des choses à arbitrer et vous ne pouvez pas dire d'un côté que vous recrutez vingt-cinq agents pour la sécurité et ajouter des flux vidéo qui nous ont été présentés, et de l'autre côté dire que la CAF ne nous donne plus d'argent parce que nous ne savons pas être attractifs. Faites-nous participer, Monsieur le Maire.

CALMÉJANE Patrice : Monsieur BLUTEAU.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire. Pour clore, pour notre part, cette séquence sur la DM, le débat a son intérêt. Nous notons deux choses dans ce que vous venez de nous dire. D'une part, cœur de ville ne s'est pas arrêté, c'est simplement reporté à l'année prochaine. Vrai ou faux ?

La seconde chose concernant Corrençon, je reste persuadé que vous foncez dans le mur, mais ma question est toujours en suspens. Est-ce que vous avez trouvé la preuve que nous voulions vendre ? Vous venez d'effleurer le sujet concernant Villemomble Plage. Ce sera le CCAS qui va porter le sujet.

CALMÉJANE Patrice : J'ai dit les deux. Je ne sais pas si vous avez entendu.

BLUTEAU Jean-Michel : Mais le CCAS. C'est là-dessus que je veux vous entendre. La dernière fois, lors du 23 avril, vous aviez évoqué le fait qu'il y aurait, à l'occasion de la DM, une rallonge de subvention au CCAS. Nous ne la voyons pas ici. De plus, vous allez leur demander de faire Villemomble Plage à votre place.

CALMÉJANE Patrice : Oui.

BLUTEAU Jean-Michel : C'était pour marquer ces trois choses. Cœur de ville, stop ou encore ? Corrençon, j'attends la preuve. Concernant le CCAS, cela me semble assez fantastique que vous vous appuyiez sur les centres sociaux du CCAS tandis que c'est notre service des sports, nos partenaires associatifs et autres qui l'avaient fait vivre jusque-là. Vous leur faites les poches au CCAS, c'est cela ?

CALMÉJANE Patrice : Je vous parlerai des poches tout à l'heure, comment vous leur avez imposé et vous leur avez troué les poches au CCAS, mais nous y reviendrons sur votre question tout à l'heure. Vous aurez clairement l'explication.

Monsieur MINETTO, juste pour faire bref, il ne faut pas confondre les investissements et le fonctionnement. Ce qui a été présenté concernant la vidéo, c'est de l'investissement. Concernant les crèches, c'est du fonctionnement. C'est juste pour remettre quand même les choses par rapport à la structure d'un budget par rapport aux commissions.

Monsieur MINETTO, je vous réponds tout à fait calmement par rapport au sujet.

Concernant le fonctionnement des commissions, il y a une très grande différence, apparemment vous avez toujours du mal à l'appréhender, entre la construction d'un budget qui est un acte politique et des présentations, avec le travail effectué par les services et les élus, du fonctionnement des structures des crèches qui sont très normées, très réglementées par la CAF et par la réglementation générale, ou de l'urbanisme où nous sommes amenés à présenter les projets qui ont déjà été réalisés ou les projets qui sont en cours de réalisation par rapport aux documents d'urbanisme qui nous sont imposés ou qui ont été mis en œuvre par l'intermédiaire du territoire.

C'est la grande différence entre le budget et les autres services. Le budget est la construction d'un acte politique qui va se décliner après dans les services. Vous ne voulez pas comprendre, il faudra peut-être se le réexpliquer plus hors micro.

Concernant cœur de ville par rapport à la question de Monsieur BLUTEAU, pour l'instant nous avons différé et j'ai dit que nous réexaminerions les crédits au moment du budget 2027.

Concernant Corrençon, j'apprécie et je pense que les Villemontois apprécieront la ferveur avec laquelle vous défendez la réouverture de Corrençon en nous disant que nous allons dans le mur. C'est la signification que vous n'aviez pas grand-chose à faire de ce dossier et que vous avez tout fait pour ne pas trouver de solution ainsi que provoquer sa fermeture administrative, alors qu'il aurait pu y avoir d'autres solutions pour éviter que nous ayons toute la lourdeur administrative à mettre en œuvre pour rouvrir avec la commission de sécurité non pas ordinaire, mais de réouverture que nous sommes amenés à porter.

S'il vous plaît, ne faites pas de longs dialogues sur le sujet alors que vous êtes responsable des problèmes que vous avez vous-même créés par la mauvaise gestion de ces structures.

J'ai donné la parole à tout le monde, à ceux qui l'ont demandé en temps et en heure. Il nous faut maintenant passer au vote.

Qu'est-ce qu'il y a Monsieur DAYDIE ?

DAYDIE Marc : Juste parce que Monsieur MINETTO l'a oublié, cela concerne les frais d'acquisition du boulevard de Gaulle, de 57 000 euros. La destination du terrain, c'est pour faire un parking.

CALMÉJANE Patrice : Tel que cela a été projeté par l'équipe précédente.

DAYDIE Marc : Nous allons arrêter quand même ? Avec la canicule que nous venons de vivre et celle que nous allons vivre encore, est-ce qu'il est encore temps d'aller bétonner des endroits de la ville et en particulier ceux-là ? Peut-être faut-il réfléchir à une autre destination.

CALMÉJANE Patrice : Double réponse. Je voudrais signaler que c'était un acte engagé et que je vous épargnerai les messages quasi injurieux du propriétaire qui me pressait d'acheter. Je ne sais pas si vous aimez bien vous faire insulter, chacun sa méthode, mais moi ce n'est pas trop mon truc. Je lui ai dit qu'il fallait qu'il arrête, autrement il aura affaire à la justice, parce que des insultes à un premier magistrat, normalement il y a des choses qui ne se passent pas bien.

Le processus était engagé. Je lui ai expliqué gentiment que pour pouvoir acheter la parcelle, il fallait que nous votions le budget pour que les crédits soient complètement inscrits. Le complément qui est indiqué, c'est que par rapport aux éléments que nous avons au moment de la préparation du budget 2026, tous les éléments n'étaient pas connus.

Nous avons quand même aussi, pour la petite histoire, 50 000 euros de frais d'agence d'un terrain qui s'achète en gré à gré avec un propriétaire. Cherchez l'erreur.

Nous sommes devant un contrat, nous devons l'honorer.

Concernant les parkings, c'est l'objectif qui est affiché parce que quand vous préemptez un terrain, il faut justifier. Nous allons travailler sur le sujet. Il y a quand même aussi, et vous semblez l'ignorer, dans ce secteur de centre-ville un besoin déjà pour le bâti ancien de places de parking qui est déjà largement saturé et pour la problématique des gens qui viennent au marché ou au contact d'un certain nombre de commerçants qui nous expriment la difficulté de stationnement. Je ne suis pas pour le tout parking, il en faut en faire partout, mais il y a un besoin et une analyse de ce qui est nécessaire dans cette partie du centre-ville de la commune.

Nous sommes arrivés un petit peu au bout de toutes les explications qui étaient nécessaires pour cette DM. J'ai enregistré les intentions de vote, si je puis dire, mais il nous faut le formaliser par un vote. Si le vote peut être lancé. Le vote est terminé.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 29 voix pour (celles de M. CALMÉJANE, Mme BERGOUGNIQU, M. LE MASSON, Mme VERBEQUE, M. CABES, Mme GOASDOUÉ, M. MAHMOUD, Mme MOUCHON, M. CHAFOUK, Mme ABDELMALEK, M. BLANCO FERNANDEZ, Mme MERLIN, M. HADAD, Mme LECOEUR, Mme AUNEAU, Mme DELOT, M. HEILMANN, M. KRAAN, M. LOCART, M. YONBOUE, Mme SOUFI, Mme BERNARD, M. BIYOUKAR, M. MIKHAIL, Mme BAILLY, M. BOULON, M. BLUTEAU, Mme ABOUHAY, Mme MEILLON) et 6 voix contre (celles de M. PRINCE, M. DAYDIE, M. MINETTO, Mme LEGROS, M. NONY, Mme THARMENDRAN).

2. Association Villemomble Sports (VS) - section tennis : attribution d'une subvention exceptionnelle de projet au titre de l'année 2026

CALMÉJANE Patrice : Le point suivant est l'Association Villemomble Sports - section tennis telle qu'a été évoquée par Monsieur LE MASSON et l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2026. Il est proposé une subvention de 15 000 euros qui contribue au maintien du projet sportif de haut niveau participant au rayonnement de la ville de Villemomble.

Il est à signaler aussi que cette association est en attente d'une subvention de 42 000 euros, si ma mémoire est bonne, de la part du département et que moi-même, Monsieur BIYOUKAR et le Président de la section tennis vont dans ce sens parce qu'ils ont besoin de cet argent.

Avant de rentrer dans des éléments polémiques, tous les éléments demandés qui ont été plusieurs fois demandés par le Conseil départemental ont été fournis. Je suis en contact aussi direct avec la collaboratrice de Monsieur le Président du Conseil départemental et j'espère que ce côté de subvention de Villemomble Sport sera rapidement dénoué.

Il faut passer au vote, sauf s'il y a des questions.

Il est à signaler que Monsieur BIYOUKAR, Monsieur CHAFOUK, par rapport à sa délégation de vote, Madame LECOEUR, et Madame SOUFI, qui sont membres du Conseil d'administration, ne prennent pas part au vote par rapport à cette délibération.

Madame LEGROS.

LEGROS Christine : Merci, Monsieur le Maire. En ce qui concerne la section tennis de VS, les rémunérations de l'ensemble des éducateurs se montaient à 127 655,50 euros bruts. Dans ces rémunérations, il n'y avait aucune indemnisation ou rémunération de joueurs.

Combien de sportifs concernent une équipe qui monte en pro B et qui nécessite ces 15 000 euros ? Est-ce que cette subvention est assez fléchée pour aller au tennis et non au club Omnisport puisque normalement c'est le club Omnisport qui va toucher la subvention ?

CALMÉJANE Patrice : Concernant le nombre de joueurs, nous demanderons peut-être à Monsieur BIYOUKAR, je ne sais pas s'il a les éléments en direct. Il y a cinq joueurs qui sont concernés parce que c'est un système de championnat par équipe et autres.

Dans la suite de votre question, c'est l'engagement double qui a été pris par Villemomble Sport quand j'évoquais que cela soit le département, la ville. Il est aussi clairement écrit dans notre délibération que c'est une subvention exceptionnelle pour le tennis, mais la seule structure juridique qui existe, c'est Villemomble Sport. Cela passe dans sa caisse, et cela partira directement dans le compte spécifique de la section tennis. C'est la même chose, c'est un écrit qui a aussi été communiqué au département.

Pas d'autres questions ? Nous pouvons ouvrir le vote en rappelant que quatre personnes ne prennent pas part au vote.

Pardon, je n'avais pas vu, j'ai posé la question, mais il n'y avait rien d'allumé. Nous y reviendrons après.

31 moins les quatre non-votants, nous sommes à 35 et cela fait unanimité. Je vous remercie pour VS tennis.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

CALMÉJANE Patrice : Monsieur BLUTEAU, vous aviez une question ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous remercie Monsieur le Maire. C'est plutôt le conseiller départemental qui vous parle puisque ce matin nous étions en commission permanente au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Il y a plusieurs subventions qui ont été allouées à Villemomble Sport pour différentes sections. Il apparaît que nous œuvrons ensemble pour que l'argent puisse ruisseler. Ce matin, il y a eu différentes subventions qui ont été allouées à la natation, au tir, à différentes sections et le tennis qui va suivre.

CALMÉJANE Patrice : Le tennis, ce sont bien les 42 000 engagés parce qu'il faut faire tomber le suspense.

BLUTEAU Jean-Michel : Ce sont bien les 42 000. Nous œuvrons ensemble.

CALMÉJANE Patrice : Je rappelle que l'argent ne ruisselle pas. Ce sont simplement des affectations par rapport à des objectifs politiques annoncés par les différentes collectivités.

3. Association Villemomble Handball (VHB) : attribution d'une subvention exceptionnelle de projet au titre de l'année 2026

CALMÉJANE Patrice : Deuxième point, toujours dans le domaine sportif, Association Villemomble Handball, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de projet au titre de l'année 2026.

Comme l'a souligné Monsieur LE MASSON, nous serons sûrement peut-être une exception puisque nous aurons deux équipes féminines et masculines qui seront au même niveau, qui sont donc en N1. Merci à ceux qui participent assidûment au Conseil d'administration et les gens de VHB nous l'ont noté. C'est marqué en plus dans ma note.

Il est proposé de voter 20 000 euros pour Villemomble Handball. Sachant qu'en parallèle, il a été rappelé qu'ils organisent avec le service enfance des actions d'éducation puisqu'ils reçoivent des enfants pendant les premières parties des vacances scolaires et qu'ils sont impliqués dans le handisport et dans les quartiers en politique de la ville. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Le vote est ouvert avec toujours Madame ABDELMALEK Bahija, Madame BERNARD Marie-Lucie et Monsieur BIYOUKAR Lahoussaine qui ne prennent pas part au vote puisqu'ils sont membres du Conseil d'administration de ladite association. Nous sommes bons pour l'ouverture du vote. Cela fait 32 pour et trois non-votants, donc délibération adoptée.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour (celles de M. CALMÉJANE, Mme BERGOUIGNOU, M. LE MASSON, Mme VERBEQUE, M. CABES, Mme GOASDOUÉ, M. MAHMOUD, Mme MOUCHON, M. CHAFOUK, M. BLANCO FERNANDEZ, Mme MERLIN, M. HADAD, Mme LECOEUR, Mme AUNEAU, Mme DELOT, M. HEILMANN, M. KRAAN, M. LOCART, M. YONBOUE, Mme SOUFI, M. MIKHAIL, Mme BAILLY, M. BOULON, M. PRINCE, M. BLUTEAU, Mme ABOUHAY, Mme MEILLON, M. DAYDIE, M. MINETTO, Mme LEGROS, M. NONY, Mme THARMENDRAN).

4. Attribution de subventions aux associations percevant de la ville une subvention inférieure à 23 000 €, au titre de l'année 2026

CALMÉJANE Patrice : Nous avons deux petites subventions attribuées pour des demandes de subvention qui n'avaient pas été reçues au moment du vote de notre budget primitif. Il s'agit des secouristes Croix-Blanche du Plateau d'Avron pour une demande de subvention de 1 000 euros et la deuxième pour Smart & Strong Kids, une subvention de 1 500 euros. Si cela amène des questions, Madame LEGROS.

LEGROS Christine : Quelle est la nature de cette association Smart & Strong Kids ?

CALMÉJANE Patrice : C'est du multisport. Monsieur BIYOUKAR les rencontre aussi de temps en temps. Prenez le micro.

BIYOUKAR Lahoussaine : C'est une association qui a été créée en 2021 et qui est spécialisée dans deux disciplines, la boxe thaïlandaise et le jiu-jitsu brésilien.

CALMÉJANE Patrice : Nous faisons le tour du monde. Brésil et Thaïlande. Nous pouvons passer au vote. C'est un vote individuel. Il faut d'abord, nous avons le dossier 4.1. Nous pouvons ouvrir le vote, s'il vous plaît. C'est à la fin. Il faut aller tout en bas de votre tableau. 35 sur 35, je vous remercie.

4.1. Secouristes Français Croix Blanche du Plateau d'Avron : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

CALMÉJANE Patrice : Restez sur le bas de la page. Nous avons le vote d'une subvention de 1 500 euros pour Smart & Strong Kids. Nous pouvons rouvrir le vote. Monsieur MINETTO, nous allons commencer le vote. Je ne pense pas que cela va changer votre vote. 35 sur 35, je vous remercie pour Smart & Strong Kids.

4.2. Smart & Strong Kids : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

CALMÉJANE Patrice : Monsieur MINETTO, vous aviez une question.

MINETTO Jean-Marc : C'est juste une remarque parce que cela touche deux associations. Il serait peut-être bien, quand vous nous présentez ces budgets, de nous indiquer quelle était la somme qui était demandée par l'association. Autant quand il y a l'ensemble des demandes des associations, nous allons voir les demandes. Nous en discutons comme nous l'avons fait le jour avec Monsieur LE MASSON. Là, sur quelque chose comme cela, vous nous rajoutez une colonne. Cela permet de voir si nous répondons ou pas à la demande.

CALMÉJANE Patrice : Cela ne marche plus. Il est en panne. Dès que possible, nous vous donnons la réponse.

5. Soutien financier aux porteurs de projets dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

CALMÉJANE Patrice : Nous avons après, au point numéro 5, soutien financier au porteur de projet dans le cadre de l'appel à projets 2026 du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Dans le cadre du contrat de ville, Villemomble poursuit son engagement en faveur des quartiers prioritaires de politique de la ville, notamment le quartier Les Marnaudes–Fosse aux Bergers–La Sablière et Benoni–Eustache.

L'appel à projets 2026 s'inscrit dans la mise en œuvre du nouveau Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 », approuvé par délibération n° 7 du 1er juillet 2024.

Il est rappelé que les QPV sont Les Marnaudes–Fosse aux Bergers–La Sablière, et le quartier Bénoni Eustache qui est intégré au dispositif au 1^{er} janvier 2024.

La programmation s'inscrit dans les orientations définies par le contrat de ville et vise à soutenir des actions répondant aux enjeux prioritaires du territoire, notamment en matière d'emploi, d'accès aux droits, de cohésion sociale, de réussite éducative, de citoyenneté, de cadre de vie et développement du lien social.

La programmation 2026 de la politique de la ville comprend 14 actions portées par des associations, le Centre communal d'action sociale et la ville pour un montant total de 321 158 euros, dont 73 191 financés par l'État au titre de l'Agence nationale de cohésion des territoires et 247 967 euros de participation pour la commune.

Toutefois, les participations financières de l'ADEEV et du CCAS sont déjà intégrées aux subventions globales de fonctionnement qui leur sont attribuées au titre de l'exercice 2026. De même, les crédits afférents à l'action portée par la ville dans le cadre de la maîtrise d'œuvre urbaine sociale dite MOUS sont inscrits dans le budget communal.

Par conséquent, ces financements bien inscrits dans le tableau de programmation global afin de présenter un coût complet des actions retenues ne sont pas pris en compte dans le calcul du cofinancement communal de la présente programmation.

Je peux vous rappeler pour tous et notamment pour le public et les gens qui sont en ligne, les différents montants. La nature porteuse du projet de l'ADEEV pour Marathon de l'emploi 2026 Connecté pour gagner, Les étapes vers l'entreprise : 13 000 euros au montant retenu par l'État. L'ADEEV emploi santé, même chemin : 3 500 euros. Le CDLMV, Comité des locataires des Marnaudes Est et Ouest de Villemomble, Mon quartier connecté : 3 000 euros. La même association, salis pas par mon quartier : 3 000 euros.

Plusieurs projets par le centre social Alain Mimoun : À travers le monde animal : 4 000 euros, À travers l'espace : 4 000 euros, Mondial 2026 : 7 986 euros, Cohésion des jeunes : 7 000 euros, Acteur de mon projet : 6 000 euros, Sport pour tous : 4 000 euros, Culture pour tous : 4 000 euros.

Nous avons aussi l'Association Entraide, création d'une voiture télécommandée en bois DIY pour 3 000 euros et une participation au PIMS médiation Noisy-le-Grand en permanence d'accès aux droits et démarches administratives étrangers et autonomie : 3 000 euros.

Comme indiqué tout à l'heure, pour la commune de Villemomble, maîtrise d'œuvre urbaine et sociale MOUS : 7 705 euros, ce qui fait un total de 73 191 euros tel qu'annoncé dans la note d'explication que vous avez.

Il est à noter sur ce sujet comme dans d'autres un retrait de l'ordre d'un peu plus de 7 % des subventions de l'État sur ces dispositifs de proximité et de contrat de ville.

À entendre ce matin la Présidente de l'Assemblée nationale, j'ai eu du mal à comprendre où elle se situait, mais c'est juste mon avis. Ce n'est pas le sujet ce soir. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BLUTEAU ?

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire. C'est pour souligner à ce point de l'ordre du jour tout notre soutien sur la politique de la ville en général. J'invite l'ensemble des collègues et le public à bien rester jusqu'à la fin puisque je vous pose une question orale en fin de séance sur la politique de la ville pour laquelle nous sommes assez inquiets sur vos premières semaines concernant ce sujet. Pour le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », nous sommes évidemment pour.

CALMÉJANE Patrice : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur DAYDIE ?

DAYDIE Marc : Pour les deux grosses associations, le CCAS et l'ADEEV, elles sont incluses dans leurs subventions.

CALMÉJANE Patrice : Oui, ce qui a été dit.

DAYDIE Marc : Pour le CCAS, c'est un peu différent parce que c'est quand même une association strictement para municipale. Comment sommes-nous sûrs que l'ADEEV va flécher ses subventions sur ces dispositifs particuliers ?

CALMÉJANE Patrice : Nous contrôlerons au moment de chaque Conseil d'administration, mais il n'y a pas d'autres solutions. C'est une somme qui est affectée. Nous vérifierons que l'action a bien été entreprise par l'association, mais il n'y a pas beaucoup d'autres solutions.

DAYDIE Marc : C'est vraiment dans ce projet particulier de contrat de ville. Cela doit y être consacré.

CALMÉJANE Patrice : J'entends bien, mais l'État le permet dans ces dispositifs, donc nous n'allons pas aller plus loin et après c'est contrôlé au moment des comptes rendus qui sont faits des actions et d'autre part de l'analyse des comptes qui sont présentés chaque année par ladite association.

Nous n'allons pas recréer une association spécifique qui ne recevrait que cette somme d'argent pour faire l'action. Nous utilisons les fonctions support existantes sur la commune.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Nous allons pouvoir ouvrir le vote sur le soutien financier au porteur de projet dans le cadre de l'appel à projets 2026 au contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ». Tout le monde a voté. Je vous remercie.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

6. Fixation du coût d'un élève fréquentant les écoles publiques maternelles et élémentaires de Villemomble pour le calcul de la participation communale versée aux écoles privées de la commune au titre de l'année scolaire 2026-2027

CALMÉJANE Patrice : Point suivant, Madame BERGOUGNIOU, nous avons quelque chose que nous voyons chaque année dans nos Conseils municipaux. Quand nous avons sur nos communes des écoles privées, il appartient à la commune de fixer le coût d'un élève fréquentant les écoles publiques maternelles et élémentaires. Madame BERGOUGNIOU.

BERGOUGNIOU Françoise : Merci, Monsieur le Maire. En application de l'article 442-5 du code de l'éducation, la commune est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association accueillant les élèves domiciliés à Villemomble et inscrits dans l'établissement.

Cette participation est fixée à partir des dépenses réelles supportées par la commune pour le fonctionnement des écoles publiques. Sont notamment prises en compte les dépenses de fonctionnement courantes telles que les fluides, fournitures, entretien, etc., les dépenses d'investissement récurrentes telles que le renouvellement du mobilier scolaire ou du matériel informatique considéré comme des charges ordinaires affectant le fonctionnement des écoles.

Cette année, le calcul de la participation financière est de 1 556,61 euros par élève scolarisé en maternelle et de 865,47 euros par élève scolarisé en élémentaire. L'année dernière, ce coût était de 1 425,73 euros par élève en maternelle et de 923,40 euros par élève en élémentaire, soit une évolution globale de 3,11 %.

La fixation du coût d'un élève dans les écoles de la ville permettra le calcul du forfait communal versé au titre des élèves villemomblois inscrits dans les classes maternelles et élémentaires de l'école privée Sainte-Julienne du groupe scolaire des Servites de Marie.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer pour l'année 2026-2027 le coût d'un élève fréquentant les écoles publiques de la commune à 1 556,61 euros pour un élève scolarisé en école maternelle publique et 865,47 euros pour un élève scolarisé en école élémentaire publique. Je vous remercie.

CALMÉJANE Patrice : Est-ce qu'il y a des questions sur quelque chose qui est assez arithmétique, mathématique et administratif ? Monsieur NONY.

NONY Fabien : À propos d'arithmétique, est-ce que vous pourriez donner une petite explication concernant les évolutions divergentes de ce coût forfaitaire, pour les maternelles d'un côté puisque le montant qui est inscrit évolue à hauteur de +8 % et pour les élémentaires de l'autre à hauteur de -7 %, une divergence qui est quand même a priori significative. Quelle est l'explication technique, administrative, budgétaire ou autre ?

CALMÉJANE Patrice : Comme c'est rappelé dans l'annexe, les calculs sont faits à partir du compte financier unique, c'est-à-dire les résultats de l'année 2025 qui ont été votés d'ailleurs au mois d'avril.

D'autre part, ce qui est souvent la variable, notamment pour les maternelles, c'est essentiellement de la masse salariale. Il suffit que dans quelques maternelles il y ait un peu plus d'ATSEM parce qu'il y a plus de petites sections, où il y a un poste pour les petites sections, un demi-poste théorique, parce que dans la pratique ce n'est pas tout à fait cela, parce que nous avons parfois des doubles niveaux et autres choses un peu de ce genre dans nos écoles. Après, normalement, il n'y a plus d'ATSEM dans les grandes sections.

C'est essentiellement la masse salariale qui fait varier un petit peu tout cela et aussi les effectifs parce qu'à l'inverse, dans une école primaire, ce qui peut expliquer la baisse, c'est que nous avons des fonctions support comme l'entretien et le nettoyage. Nous pouvons avoir une légère augmentation des effectifs sans forcément avoir recréé un poste supplémentaire ou un demi-poste qui va être chargé de l'entretien de l'école parce que les surfaces n'ont pas vraiment changé.

Si dans un établissement, nous avons 12 classes, il y a deux élèves par classe sans dépasser les effectifs autorisés par l'Éducation nationale, nous avons un effet amortisseur dans l'autre sens. C'est pour cela que j'ai dit que ce sont des choses un peu arithmétiques et nous pouvons avoir des variations telles que vous les avez notées.

Cela explique aussi de façon très importante la différence entre le coût d'un élève de maternelle et le coût d'un élève de primaire parce que nous ne sommes pas dans les écoles primaires les ATSEM qui viennent en complément des enseignants dans les petites sections de maternelle.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Nous passons au vote. 35 sur 35, je vous remercie.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

7. et 8. Indemnisations amiables en réparation de dommages

CALMÉJANE Patrice : Nous avons après deux dossiers d'indemnisation amiable en réparation de dommages sur des sommes relativement faibles, mais qui sont en dessous des franchises et qui ne nécessitaient pas d'engager non plus des frais d'avocat pour régler ces petits contentieux. Il faut que nous les passions au Conseil municipal pour la bonne forme.

Il s'agit de dossiers où la responsabilité de la commune a été susceptible d'être engagée en cas de dommage à autrui. Dans ce cadre, la ville a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile afin de garantir les conséquences pécuniaires que nous pouvons encourir en raison des accidents corporels ou matériels causés à autrui. La prise en charge de la réparation des dommages matériels par l'assureur a lieu si le coût est supérieur à 1 500 euros. En dessous de ce montant, l'indemnisation des préjudices relève de la collectivité.

À ce titre, la commune a reçu deux demandes d'indemnisation de la part de particuliers en raison de dommages qu'ils ont subis du fait d'ouvrages communaux, dont le montant global s'établit comme suit.

D'une part, 373,37 euros versés à Madame [REDACTED] pour des dommages causés à son véhicule personnel le 4 mars 2025. Pour resituer le sujet, son véhicule était stationné dans les sous-sols de la crèche Saint-Charles. Normalement, dans l'ensemble de la structure, il y a une division en volume qui fait que cela sépare bien les choses, mais il y a quand même des réseaux d'évacuation qui passent au plafond du parking. Il y a une fuite sur ce réseau qui appartient de ce fait à la commune. Cela a généré des dépôts calcaires et autres saletés, si je puis dire, qui ont nécessité un entretien un peu spécifique de la carrosserie de la voiture de Madame [REDACTED]. Elle nous a présenté le coût de ce nettoyage et entretien particulier.

Le deuxième, 143,32 euros, c'est Madame [REDACTED] qui est sur le marché de l'époque et il y a eu un dysfonctionnement électrique qui a causé des dégâts à du matériel électrique qui lui était propre. Elle nous a demandé l'indemnisation pour le changement de ses appareils.

Ce sont des petites sommes, mais pour pouvoir répondre aux demandes que je qualifie de légitimes de ces deux personnes, il nous faut passer ces deux demandes d'indemnisation. Je ne sais pas si cela amène des questions. Nous n'en avons pas souvent parce que parfois, cela passe au-dessus des 1 500 euros. L'assurance prend en charge, mais nous sommes en dessous et il appartient à notre commune d'indemniser des personnes qui ont subi ces quelques dégâts. Nous lançons le vote. Sur la première, c'est la numéro 7, nous pouvons voter. 35 sur 35. Je vous remercie.

7. Indemnisation amiable en réparation de dommages d'un montant de 373,37 euros

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

8. Indemnisation amiable en réparation de dommages d'un montant de 143,32 euros

CALMÉJANE Patrice : Pour Madame [REDACTED]. Nous rouvrons le vote. 35 sur 35. Je vous remercie.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

9. Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

CALMÉJANE Patrice : Après, nous avons l'approbation du règlement intérieur de notre Conseil municipal.

Il est rappelé que l'article L. 2121-8 du CGCT prévoit l'obligation pour les Conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitants de se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent leur installation.

Si le Conseil municipal dispose en la matière d'une large autonomie, le code général des collectivités territoriales impose néanmoins des dispositions obligatoires, notamment sur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, sur les règles relatives à la mission d'information et d'évaluation chargée de recueillir les éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou d'évaluer un service public, les conditions de consultation par les Conseils municipaux des projets de contrat et de marchés, les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales, les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Au-delà de ces dispositions obligatoires, le règlement intérieur peut comporter toute mesure destinée à faciliter le bon fonctionnement du Conseil municipal, notamment ce qui concerne la tenue des séances, l'organisation des débats, l'organisation interne du Conseil municipal.

Il vous sera demandé d'approuver ce règlement intérieur qui a pris en compte d'une part des évolutions un petit peu réglementaires, mais aussi techniques à l'intérieur de notre Conseil municipal, notamment la mise en œuvre définitive du vote électronique.

Ce règlement a été transmis au groupe d'opposition. Du côté de Monsieur BLUTEAU, il n'y avait pas eu d'observation sur le sujet.

Nous en avons eu de nombreuses de la part de Monsieur MINETTO. À la lecture du document qui vous est soumis, vous avez dû constater que nous n'en avons pas pris beaucoup en compte, et je vais être direct, nous allons nous en expliquer, mais j'espère de façon relativement brève, parce qu'il y a des choses qui étaient hors règlement et d'autres qui étaient un peu gentilles, mais non concrètes.

Je veux dire cela de façon tout à fait imagée par rapport aux éléments que vous nous avez transmis. Je pense que Monsieur MINETTO veut prendre la parole. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je ne voyais pas clignoter, si vous avez la main devant, je ne vois pas.

MINETTO Jean-Marc : Si quand même. Monsieur le Maire, vous nous avez sollicités en nous demandant si nous avions des amendements à faire. Nous vous en avons envoyé un certain nombre et nous avons vu que finalement vous n'en aviez retenu aucun. Nous nous doutions bien que parmi les amendements que nous vous faisions, certains ne seraient pas retenus.

Nous avons dû mettre, je crois, la prise de parole du public en fin de Conseil municipal. Nous nous doutions bien que ce n'était pas votre truc, pour être clair. Il y en a certains et je ne sais pas, chers collègues du Conseil municipal, si vous avez reçu nos amendements. Il n'y en a pas beaucoup. Cela tient sur une page recto verso, simplement quelques lignes.

Après avoir reçu le règlement, j'ai de nouveau réécrit à Monsieur le Maire en disant que nous souhaitons que l'ensemble des amendements que nous avons proposés puisse être voté un par un. Monsieur le Maire fait non. Dans le règlement intérieur qu'il y avait et dans celui-ci, il est quand même marqué que nous pouvons proposer des amendements.

CALMÉJANE Patrice : Je vais quand même recadrer le sujet. Nous pouvons proposer des amendements sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour. C'est le cadre général de fonctionnement des Conseils municipaux. Il n'est pas dit dans le règlement intérieur que nous allons déposer des amendements sur chaque article du règlement intérieur. C'est là où des fois vous élargissez un petit peu le périmètre de

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, c'est un dossier à l'ordre du jour du Conseil municipal. C'est le point 9. C'est le règlement qui va nous permettre de travailler ensemble pendant les 6 années à venir. Je pense qu'il était important qu'il soit traité correctement et en bonne intelligence. Vous avez proposé les 2 minutes. Je crois que nous vous avons dit oui.

Si vous permettez, je vais quand même vous lire les amendements et j'aurais aimé, chers collègues du Conseil municipal, que vous puissiez recevoir les demandes d'amendement que nous avons faites. Je ne vais pas oser vous demander de lever la main ceux qui l'ont reçu. Peut-être faut-il faire le contraire.

Dans l'article 2, Convocation, il y avait quelque chose de tout simple. Nous voulions rajouter : « Dans la mesure du possible, afin de faciliter le travail des conseillers municipaux, les documents seront communiqués le plus tôt possible avant le délai de 5 jours. » Cela me semble ne pas être compliqué. En fin de séance, le Maire annonce la date du Conseil municipal suivant. C'était d'ailleurs dans le précédent règlement. J'aimerais que cela soit mis au vote.

CALMÉJANE Patrice : Pour éviter de perdre tout le monde parce que comme vous en avez quand même un certain nombre, je vais répondre à chaque fois. Sur le délai de convocation, le délai légal de convocation est encadré par le droit. Je ne peux pas changer le droit. Je l'ai rappelé dans le préambule.

Notre règlement intérieur peut ajuster quelques dispositions locales, mais il est essentiellement encadré par le code général des collectivités territoriales. Je ne peux pas faire n'importe quoi.

Concernant le deuxième point sur les dates du Conseil municipal, je vais vous tout de suite vous mettre à l'aise. Je vous le donne à titre d'information si vous voulez bien le noter. Je peux vous annoncer que nous avons déjà programmé un prochain Conseil municipal le 1^{er} octobre, un deuxième le 19 novembre et un troisième le 17 décembre. Encore une fois, ce sont des choses à titre d'information puisque seule fait foi la convocation qui vous a été envoyée dans les délais légaux que je viens de rappeler.

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, je reprends ce que je disais. Rien n'empêche de le faire avant. Je prends comme exemple certains gros dossiers que nous recevons et peut-être que certains collègues vont les découvrir. Plus tôt nous les avons à l'avance, mieux cela permet de travailler. Cela permet de ne pas perdre de temps au Conseil municipal. J'aimerais que notre proposition soit mise à l'ordre du jour et j'aimerais qu'il soit voté un par un.

Le deuxième point, accès au dossier, nous voulions rajouter : « Chaque groupe peut demander un exemplaire papier du dossier de séance et de ses annexes. » C'est fait en ce moment. C'est tout. Il suffit simplement de le rajouter.

Le compte rendu, nous ne vous avons pas demandé de le faire. Nous vous faisons confiance et nous serons vigilants sur le fait que vous continuerez à faire un compte rendu correct.

Déroulement de la séance et décisions du Maire, l'article 15, en ce moment il y a marqué : « Ces décisions ne donnent pas lieu à débat. » Nous voulions juste que ce soit rajouté : « avec des explications et précisions. »

CALMÉJANE Patrice : La mention intégrée dans le règlement qui a été réactualisé page 10 indique : « Toutefois, les Conseils municipaux peuvent demander au cours des séances des explications ou précisions sur la nature et la décision prise. Le Maire y répond au cours de la séance lorsque cela est possible ou à défaut ultérieurement par écrit. » Nous avons déjà fait évoluer l'article.

MINETTO Jean-Marc : Vous n'êtes pas obligés de voter toutes nos propositions.

CALMÉJANE Patrice : Ce n'est pas voter certaines de vos propositions. C'est quand c'est possible, intégrer les bonnes réponses.

MINETTO Jean-Marc : Questions orales, nous voulions rajouter : « Si le conseiller municipal n'a pas utilisé la totalité de ses 2 minutes, il pourra reprendre la parole à l'issue de la réponse. » C'est ce que nous allons faire à la fin. Nous n'avons rien inventé, c'est ce qui se passe à l'Assemblée nationale. On pose la question, on répond, s'il reste 2 minutes, nous continuons à répondre.

CALMÉJANE Patrice : Il reste rarement plus de temps après les 2 minutes. Nous allons expérimenter tout à l'heure.

MINETTO Jean-Marc : Autre demande, nous aimerions qu'elle soit mise unitairement, les unes après les autres, au vote de notre Conseil. Les vœux et motions, nous voulions simplement supprimer ce qui est marqué : « Le Maire peut décider de ne pas inscrire à l'ordre du jour un vœu portant pourtant sur un sujet ayant déjà fait l'objet d'un débat ou d'un vote lors d'une séance récente du Conseil municipal. Les vœux ne donnent pas lieu à débat sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents. »

C'est un lieu de débat du Conseil municipal. Quand il y a un vœu, que chacun puisse exprimer ou que nous puissions entendre des choses pour faire évoluer un vœu, cela me semble ne pas être totalement idiot.

L'article 10, nous savions bien que celui-ci, nous avons tenté le coup, nous savions bien que cela ne marcherait pas. Nous voulions rajouter à l'issue du Conseil municipal : « La parole est donnée au public. » Nous l'avons proposé, vous n'êtes pas d'accord.

CALMÉJANE Patrice : Ce n'est pas cela, c'est qu'en l'absence de disposition législative, cette faculté relève de l'organisation et il est compliqué de donner la parole au public. C'est prévu par les textes. Le public n'a pas à intervenir dans les séances du Conseil municipal.

MINETTO Jean-Marc : À l'issue du Conseil municipal.

CALMÉJANE Patrice : Cela veut dire que la séance est levée, que tout le monde se lève et quel est le côté intéressant d'avoir le public qui va prendre la parole alors que la moitié des personnes auront quitté la salle. Soyons concrets.

MINETTO Jean-Marc : Nous allons continuer. Le procès-verbal : « Un compte rendu intégral des débats sera établi. » Nous avons entendu, vous allez le faire, c'est bien.

Le local mis à disposition des conseillers municipaux, nous voulions simplement préciser que c'était un bureau en mairie qui sera à disposition des élus n'appartenant pas à la majorité municipale. Cela nous permettrait d'avoir un badge pour pouvoir rentrer dans les commissions, n'est-ce pas Monsieur le directeur de cabinet ? Je vous taquine.

CALMÉJANE Patrice : Le local mis à disposition, je rappelle aussi que c'est la loi, c'est ce que je dis, nous ne pouvons pas y déroger. L'article 21-27 mentionne un local commun, local situé dans les bâtiments municipaux ou de la mairie selon l'appréciation du Maire. Il ne faut pas transformer les choses qui sont dans les textes et qui sont déjà réglementaires.

MINETTO Jean-Marc : Nous n'avons pas dit que nous voulions changer. La mairie est un bâtiment municipal. Il peut y avoir un local partagé avec nos collègues et même avec Monsieur Prince.

La tribune, ce n'est pas clair. Je ne sais pas si vous avez vu la page de la tribune. Nous sommes deux groupes d'opposition, si je ne me trompe pas. Tel que c'est écrit, vous avez modifié, c'est la tribune des groupes d'opposition et nous vous en remercions. Cela nous semblait être plus correct.

Je ne vais pas ressortir le petit papier que j'avais fait avec les pourcentages de chacun. Il y a un élément que nous ne comprenons pas, il y avait déjà 1 500 caractères. Nous sommes deux groupes d'opposition et nous restons à 1 500 caractères. C'est plein de blanc.

Nous voulions simplement rajouter : « La tribune de chaque groupe politique sera de taille identique, avec un nombre de caractères égal. » C'est normal. Il me semble qu'une page est à 5 000, 4 000. Nous sommes à peu près à 4 000. Divisée par le nombre de groupes d'opposition, elle pourra comporter les photos des conseillers municipaux du groupe. Durant votre mandature, Monsieur le Maire, il y avait les photos des groupes d'opposition. Cela me semble correct que les conseillers municipaux d'opposition puissent continuer à exister au travers de leurs photos.

Autre chose à demander au vote dans le fonctionnement des commissions. Cela se fait déjà de manière informelle : « Un conseiller municipal titulaire peut se faire remplacer par un membre du même groupe. » Nous le faisons de manière informelle. Pour nous, c'est facile, vous n'avez qu'un élu dans chaque groupe d'opposition. Nous, nous en avons deux. Je pense qu'il serait correct que nous puissions nous suppléer.

Vous avez vu que depuis tout à l'heure nous ne demandons pas la lune, je mets de côté le public à la fin. Vous disiez que les commissions se réunissent en temps de besoin, les convocations sont adressées par voie, etc. Nous voulions juste rajouter : « Elles se tiendront au moins deux fois par an et à distance suffisante du Conseil municipal chargé d'examiner ces travaux. » Je reprends les commissions que nous avons faites les 15 derniers jours. Ils étaient quand même très proches d'un Conseil municipal.

Je termine par la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Nous aurions aimé que soit rajouté : « Le Maire préside de la commission et arrête la liste de ses membres comprenant au moins un membre de chaque groupe municipal. » Je crois que c'est un sujet qui va au-delà des débats politiques municipaux. Nous voulions rajouter : « La commission rend compte de ses travaux au Conseil municipal au moins une fois par an. » Pour ne pas que cela soit une commission fantôme.

Nous aimerions, et cela a été notre demande écrite dans les règles avant le Conseil municipal, que ces points soient votés un par un. Nous en avons fait la demande et nous avons fait la demande d'abonnement. Nous ne voyons pas pourquoi cela ne peut pas être fait. Je souhaite des explications.

CALMÉJANE Patrice : Un règlement intérieur se vote de façon globale et pas article par article. Vous avez fait un certain nombre de demandes d'amendement. Je rappellerai quand même qu'il y a 38 articles au règlement intérieur. Nous pourrions nous dire, nous allons voter aussi article par article. Ce n'est pas l'objet. Il y a une délibération globale de ce règlement. Nous ne votons pas par petit bout.

MINETTO Jean-Marc : Pour les autres, nous sommes d'accord.

CALMÉJANE Patrice : Oui, mais ce n'est pas vous qui décidez de l'organisation du vote. Il y a un dossier soumis au vote et nous ne le coupons pas en petit bout.

MINETTO Jean-Marc : Nous demandons des amendements aux articles.

CALMÉJANE Patrice : Je vous ai donné largement la parole pour expliquer l'objet de vos amendements, mais je rappelle que nous votons globalement ce règlement intérieur parce que c'est ce qui est prévu par les textes concernant les votes.

MINETTO Jean-Marc : Non, Monsieur le Maire, ce n'est pas prévu comme cela par les textes. Vous ne m'avez pas montré le texte qui empêchait de présenter des amendements pour des articles dans un document.

CALMÉJANE Patrice : J'ai noté que vous n'étiez pas d'accord sur le règlement intérieur. C'est normal, c'est un sujet un peu polémique et politique. Nous vous avons entendu, nous allons passer au vote.

MINETTO Jean-Marc : Non, nous sommes d'accord sur la majorité du règlement, Monsieur le Maire. Nous voulons juste quelques amendements.

CALMÉJANE Patrice : Oui, mais cela ne veut rien dire. La majorité du règlement, si vous avez trois articles qui sont contraires à la loi ou contraires au bon fonctionnement du règlement, cela veut dire que cela ne sert à rien. Monsieur DAYDIE, vous souhaitez prendre la parole.

DAYDIE Marc : Oui, simplement pour rappeler que le règlement intérieur ne peut pas être strictement l'expression de la loi, sinon il n'y aurait pas besoin de règlement intérieur. C'est justement parce que la loi permet des marges de manœuvre qu'il y a besoin d'un règlement intérieur. C'est le premier point.

Deuxièmement, que vous ne vouliez pas accéder à notre demande, nous pouvons l'entendre, mais dites simplement parce que vous ne voulez pas, mais pas en invoquant l'article sur les amendements.

Quand nous lisons : « Le droit d'amendement appartient en propre à chaque conseiller municipal, il n'est pas nécessaire de faire partie d'un groupe politique pour proposer un amendement. Le droit d'amendement ne peut s'exercer qu'à l'égard des projets de délibération portés à l'ordre du jour. » C'est le cas. « Ils doivent être adressés par écrit au cabinet numéro au plus tard 24 heures avant la tenue de séance. » C'est également le cas.

Vous allez nous donner des explications sur la tribune. Nous avons bien compris que dans la tribune, il y a une page réservée à l'opposition avec simplement pour l'instant deux tribunes de 1500 caractères. C'est ma question.

CALMÉJANE Patrice : C'est ce qui est écrit.

DAYDIE Marc : Il y aura deux tribunes. Nous pouvons estimer que sur une page, il y a un peu plus de place.

CALMÉJANE Patrice : Nous avons bien compris.

DAYDIE Marc : Pourquoi nous ne bénéficions pas d'une augmentation du nombre de caractères ?

CALMÉJANE Patrice : Je rappellerai que ce règlement, tel qu'il est précisé, dit que c'est le règlement intérieur de notre Conseil municipal, que nous devons le voter dans les 6 mois prévus, etc.

Je ne peux pas connaître le devenir du fonctionnement de notre Conseil municipal. Si jamais il y a d'autres groupes qui se constituent pendant les 6 années qui viennent, je ne vais pas faire à chaque fois du découpage.

MINETTO Jean-Marc : Vous pensez déjà que des gens peuvent partir ?

CALMÉJANE Patrice : Même le vôtre peut se couper en deux et accueillir Monsieur PRINCE, si vous voulez mettre de l'huile sur le feu. Encore une fois, je ne peux pas présager de l'avenir de ce sujet. Il faut détendre un peu l'atmosphère là-dessus. Nous partons sur la situation actuelle de la composition des groupes. Tout à l'heure, Monsieur BLUTEAU l'a noté, Monsieur PRINCE au début à l'installation était dans le groupe de Monsieur BLUTEAU et il a annoncé qu'il sortait de ce groupe. Cela relève de chaque conseiller municipal qui a le choix de rejoindre ou pas ou de rester dans certains groupes.

Je fais un règlement municipal pour la durée. Nous n'allons pas le reprendre en petite couture à chaque fois qu'il va y avoir des modifications dans les groupes politiques. Cela se passe dans toutes les assemblées aussi. Il restera un cadre pour de la place si jamais c'est nécessaire, mais c'est aussi l'organisation générale.

Monsieur BLUTEAU a demandé la parole.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Petite erreur matérielle, vous allez me dire que c'est une manie chez moi, mais en première page, il est indiqué que les vœux sont abordés en page 5. Or, c'est dans l'article 20 que nous retrouvons en effet les vœux et motions. En l'occurrence, c'est en page 11. Il y aura cette petite coquille matérielle qui sera à corriger.

Je vais peut-être vous étonner, mais je l'ai porté par écrit, le précédent règlement intérieur m'allait très bien, au moins parce qu'il a été éprouvé devant la justice puisque l'un de mes opposants avait porté au tribunal administratif le règlement intérieur. C'était à l'époque le conseiller municipal Patrice CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Il n'y a pas de souci.

BLUTEAU Jean-Michel : Il avait échoué, mais il apparaît justement que le règlement intérieur antérieur peut très bien vivre et poursuivre son existence. C'est pour cela que nous voterons contre ce règlement intérieur qui nous est proposé ce soir.

CALMÉJANE Patrice : C'est le paradoxe. Il n'y avait pas d'observation, mais vous votez contre. Ce n'est pas grave. Concernant le fait qu'il a été porté au tribunal administratif, je n'ai aucun sujet là-dessus. Je pense que le tribunal administratif sur ce genre de texte ne va pas vraiment au fond. Je n'ai pas voulu aller au Conseil d'État. Il y a beaucoup de jurisprudence sur les règlements intérieurs. Je vous laisserai cela comme lecture pour l'été. Nous verrons comment vivra celui-là.

Pour répondre simplement à Monsieur MINETTO et Monsieur DAYDIE, c'est le projet de règlement intérieur que nous portons et nous n'allons pas découper en petit bout le vote. Il y a un règlement intérieur qui est proposé au vote et nous allons passer au vote maintenant pour pouvoir avoir ce règlement intérieur pendant la durée de cette mandature, sauf modification législative qui nous imposerait de modifier quelque chose dans les années à venir. 26 pour et 9 contre. Notre règlement intérieur est adopté.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 26 voix pour (celles de M. CALMÉJANE, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, Mme VERBEQUE, M. CABES, Mme GOASDOUÉ, M. MAHMOUD, Mme MOUCHON, M. CHAFOUK, Mme ABDELMALEK, M. BLANCO FERNANDEZ, Mme MERLIN, M. HADAD, Mme LECOEUR, Mme AUNEAU, Mme DELOT, M. HEILMANN, M. KRAAN, M. LOCART,

M. YONBOUE, Mme SOUFI, Mme BERNARD, M. BIYOUKAR, M. MIKHAIL, Mme BAILLY, M. PRINCE) et 9 voix contre (celles de M. BOULON, M. BLUTEAU, Mme ABOUHAY, Mme MEILLON, M. DAYDIE, M. MINETTO, Mme LEGROS, M. NONY, Mme THARMENDRAN).

10. Commission consultative des marchés forains : création et désignation de ses membres

CALMÉJANE Patrice : Commission consultative des marchés forains, création et désignation de ses membres. La commission consultative des marchés forains constituée en application de l'article L. 2143-2 du CGCT est consultée sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des marchés, à leur synergie et leur complémentarité avec le tissu commercial de la ville.

La commission sera composée de manière permanente du Maire ou de son représentant désigné par arrêté, de cinq représentants de la commune. Les avis émis par la commission des marchés forains ont un caractère strictement consultatif.

En fonction de l'ordre du jour de la commission, des personnes qualifiées dans le domaine de compétence pourront être invitées. À la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des nouveaux membres de cette commission.

Il y a un premier vote à faire qui est à main levée, c'est pour la création de la commission consultative des marchés forains. C'est une obligation de la recréer. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Nous pouvons faire un vote à main levée. C'est ce qui est proposé puisque ce n'est pas un vote de personne.

Est-ce qu'il y a des votes contre la constitution de cette commission consultative des marchés forains ? Non. Des abstentions ? Non, donc unanimité. Je vous remercie.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : APPROUVE, à l'unanimité, la création de la Commission consultative des marchés forains.

CALMÉJANE Patrice : Il est nécessaire de désigner des membres dans cette commission consultative des marchés. Pour la liste d'Union pour l'Avenir de Villemomble, j'ai reçu les candidatures de Madame Sandrine VERBEQUE, Julien CABES, Riad MAHMOUD, Hortensio BLANCO FERNANDEZ et Madame Sylvie AUNEAU.

Du côté de Monsieur PRINCE, il n'y a pas de candidature. Pour la liste Réussir Villemomble Ensemble, pas de candidature. Pour la liste de la Gauche Ecologique et Citoyenne, des candidatures de Monsieur Jean-Marc MINETTO, de Madame Christine LEGROS, de Monsieur Fabien NONY, de Madame Kirushanthi THARMENDRAN et de Monsieur Marc DAYDIE.

Le mode de scrutin est par principe secret avec la possibilité de déroger à l'anonymité du Conseil conformément à l'article L. 2121 du CGCT. Y a-t-il des élus qui sont contre le vote à main levée pour cette élection ? À l'inverse, est-ce que vous souhaitez un vote à bulletin secret ? Vous voulez un vote à bulletin secret ? Je ne sais pas, je vous pose la question. C'est un vote à main levée. Le L. 2121 prévoit que si le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité, cela peut être un vote à main levée. Il ne fait pas assez chaud pour que mon cerveau commence à dérailler. Il y a la possibilité de déroger. Je repose la question pour la dernière fois. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui souhaite un vote à bulletin secret ? Non. Nous allons procéder à un vote à main levée.

Pour la liste d'Union pour l'Avenir de Villemomble, je vous rappelle les candidatures : Madame VERBEQUE, Monsieur CABES, Monsieur MAHMOUD, Monsieur BLANCO FERNANDEZ et Madame AUNEAU. Qui est pour, si vous voulez bien lever la main. C'est bon pour l'administration avec les pouvoirs.

Pour la liste de Gauche Ecologique et Citoyenne, Monsieur MINETTO, Madame LEGROS, Monsieur NONY, Madame THARMENDRAN et Monsieur DAYDIE. Est-ce qu'il y a des votes pour ? Il y en a avec pouvoir, cela fait 5. C'est bon pour l'administration.

Sont élus Madame VERBEQUE, Monsieur CABES, Monsieur MAHMOUD, Monsieur BLANCO FERNANDEZ et Madame AUNEAU. Tout est bon pour l'administration. Nous pouvons poursuivre. Je vous remercie.

Le Conseil municipal procède, à l'unanimité, au scrutin public, à l'élection de 5 représentants de la commune à la Commission consultative des marchés forains.

Candidats présentés par la liste « Union pour l'Avenir de Villemomble » :

- Madame Sandrine VERBEQUE
- Monsieur Julien CABES
- Monsieur Riad MAHMOUD



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

- Monsieur Hortensio BLANCO FERNANDEZ

- Madame Sylvie AUNEAU

ONT OBTENU 25 VOIX (celles de M. CALMÉJANE Patrice, Mme BERGOUNGNIU Françoise, M. LE MASSON Gilbert, Mme VERBEQUE Sandrine, M. CABES Julien, Mme GOASDOUÉ Laëtitia, M. MAHMOUD Riad, Mme MOUCHON Christelle, M. CHAFOUK Yacine, Mme ABDELMALEK Bahija, M. BLANCO FERNANDEZ Hortensio, Mme MERLIN Brigitte, M. HADAD Hubert, Mme LECOEUR Anne, Mme AUNEAU Sylvie, Mme DELOT Michelle, M. HEILMANN Samuel-Richard, M. KRAAN Julien, M. LOCART Cédric, M. YONBOUE Franck, Mme SOUFI Sonia, Mme BERNARD Marie-Lucie, M. BIYOUKAR Lahoussaine, M. MIKHAIL William, Mme BAILLY Coline)

Candidats présentés par la liste « Gauche, Ecologiste et Citoyenne » :

- Monsieur Jean-Marc MINETTO

- Madame Christine LEGROS

- Monsieur Fabien NONY

- Madame Kirushanthi THARMENDRAN

- Monsieur Marc DAYDIE

ONT OBTENU 5 VOIX (celles de M. DAYDIE Marc, M. MINETTO Jean-Marc, Mme LEGROS Christine, M. NONY Fabien, Mme THARMENDRAN Kirushanthi)

M. BOULON Alex, M. BLUTEAU Jean-Michel, Mme ABOUHAY Fatiha, Mme MEILLON Aurélie, ne prennent pas part au vote.

Sont désignés membres de la commission consultative des marchés forains, à la majorité, la liste « Union pour l'Avenir de Villemomble » :

- Madame Sandrine VERBEQUE

- Monsieur Julien CABES

- Monsieur Riad MAHMOUD

- Monsieur Hortensio BLANCO FERNANDEZ

- Madame Sylvie AUNEAU

11. Approbation du protocole d'accord transactionnel relatif au marché de maîtrise d'œuvre passé avec la société SISPEO

CALMÉJANE Patrice : Le point suivant, approbation du protocole d'accord transactionnel relatif au marché de maîtrise d'œuvre passé avec la société SISPEO.

Il est rappelé que pour les besoins de rénovation du marché de l'époque, la ville a passé un marché de maîtrise d'œuvre. Le groupement d'entreprises représenté par la société SISPEO a remporté l'appel d'offres qui lui a été notifié le 12 décembre 2022.

Dans le cadre de cette procédure, la rémunération du maître d'œuvre résulte de l'application d'un taux de rémunération en pourcentage au coût prévisionnel des travaux. C'est ainsi que le forfait de rémunération provisoire initial du maître d'œuvre avait été fixé à 133 667,70 euros hors taxe pour un coût estimatif de 1 200 000 euros hors taxe.

Le 22 décembre 2023, l'équipe de maîtrise d'œuvre a déposé ses études d'avant-projet déclinant tous les aspects du projet. Il en a résulté un élargissement du périmètre des travaux.

Par courriel du 21 mars 2024, la ville a arbitré certaines propositions et validé le coût prévisionnel définitif tel qu'il apparaît dans les phases d'avant-projet définitif de 2 229 579 euros. Cette augmentation du coût estimatif des travaux a nécessairement eu un impact sur la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre. Une modification était formalisée par un avenant soumis à la ville qui prévoyait une rémunération de la maîtrise d'œuvre à hauteur d'un montant de 248 352 euros hors taxe.

En considération du dépassement du budget alloué pour cette procédure, la ville n'a pas souhaité conclure cet avenant. Ainsi, la ville a décidé lors de la précédente mandature de ne pas poursuivre le projet de rénovation du marché de l'époque et a résilié le marché de maîtrise d'œuvre par courrier en date du 16 juillet 2025.

Un décompte de résiliation d'un montant de 30 933,16 euros a été transmis le 12 décembre à SISPEO afin de solder. La société SISPEO a contesté ce décompte par introduction d'un recours indemnitaire demandant le paiement par la ville d'un montant de 116 456,89 euros, soit 139 748,26 euros TTC, dont le détail est le suivant : 78 418 euros hors taxe pour SISPEO, 34 086 euros hors taxe pour SISPEO au titre du personnel mobilisé pour le marché, 1 585,52 euros pour la société SETU et 2 365,61 euros pour la société Sylvos.

Dans la volonté de la commune de régler ce différend à l'amiable, après de nombreux échanges et de concessions réciproques, les parties se sont entendues afin de conclure un protocole transactionnel prévoyant le versement par la ville au groupement d'entreprises d'un montant de 78 068,30 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le protocole d'accord transactionnel annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Nous sommes dans une situation où un projet mal préparé, mal mené, a conclu à ce que la commune ait à payer cette transaction avec le groupement SISPEO pour simplement avoir des liasses de papier concernant la rénovation du marché de l'époque.

Par rapport à nos débats tout à l'heure concernant la bonne affectation et le bon usage de l'argent public, je crois que nous sommes loin du sujet, mais nous sommes dans l'obligation de régler cette somme qui a été engagée par la précédente mandature, sachant que je crois de mémoire que l'entreprise avait déjà engagé une procédure auprès du tribunal administratif pour faire pression sur la commune si nous ne réglions pas ce dossier dans des délais que j'appellerais raisonnables.

Cela ne me fait pas plaisir de passer ce dossier, mais l'obligation m'est faite de vous le présenter pour pouvoir régler ce contentieux. Monsieur DAYDIE.

DAYDIE Marc : La procédure d'appel d'offres n'est pas quelque chose avec lequel nous sommes familiers. Nous voudrions avoir un éclairage de votre part. Est-ce qu'il est courant qu'entre le coût initial des travaux présenté à l'appel d'offres et la finalisation du dossier, nous passions du simple au double ?

CALMÉJANE Patrice : Normalement, non si le dossier est bien préparé, je vais vous répondre directement.

DAYDIE Marc : Il y a deux solutions. Le dossier était mal préparé ou les choses ne sont pas très claires. J'imagine que dans la procédure d'appel d'offres, ce n'est pas le seul critère, mais le critère du moins disant ou du mieux disant joue. Il y a d'autres entreprises qui ont soumissionné à ce moment-là. Elles ont été éliminées sur quels critères ? Sur le critère du coût ? Si c'est le cas, cela pose quand même un problème de fond.

CALMÉJANE Patrice : Je pense que nous ne sommes pas tout à fait sur les mêmes sujets. Je vais juste reprendre les éléments qui sont dans la note. Les entreprises de maîtrise d'œuvre sont rémunérées au pourcentage. C'est bien ce qui est précisé. Quand vous dites mieux disant, il y a les références techniques puis à l'origine, comme cela se fait sur ce type de mission, le groupement SISPEO a proposé d'être payé à 8 %, 9 %, etc. Avec la grille de sélection qui a été mise en œuvre au moment de l'appel d'offres, il y avait le pourcentage de rémunération, mais aussi le planning, la qualité des choses. C'est la base du contrat.

Ce qui est noté, c'est que ce qui est surtout important, c'est que par rapport au coût estimatif des travaux, il a été précisé de 1,2 million et après, nous arrivons à 2 229 000, même s'il est quand même précisé que le périmètre des travaux a été apparemment agrandi. Nous sommes partis sur un petit projet et nous sommes arrivés.

DAYDIE Marc : Nous passons du simple au double.

CALMÉJANE Patrice : Je suis d'accord. C'est pour cela que je dis qu'il y a un sujet sur ce dossier, mais je n'en ai pas la maîtrise totale. Si je ne veux pas imposer à la collectivité que je représente maintenant depuis le mois de mars des procédures administratives au tribunal où nous avons 90 % de chance de perdre parce qu'ils vont nous appliquer le contrat, car c'est le contrat qui a été signé par la collectivité.

Le constat est, j'en reviens à mes propos de départ, que c'est quelque chose qui n'a pas été bien ficelé dès le départ pour arriver à, je le constate comme vous, quasi le doublement du montant entre l'estimatif et le résultat qui est annoncé de l'estimatif nouveau qui a été proposé par le bureau d'étude.

C'est ce que je peux vous donner comme élément, sauf à s'engager dans des procédures longues qui vont encore engager des coûts d'avocat et tout le reste. Il est peut-être nécessaire que nous en arrêtons là pour le bien de la collectivité que je représente.

Monsieur BLUTEAU.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je n'ai pas la même conclusion que vous en disant qu'en effet, c'était une affaire qui a été mal menée, que les choses ont été mal faites. L'histoire est ailleurs.

Lorsque nous étions aux affaires et que nous avions la ferme intention de procéder à une rénovation importante du marché de l'époque, il nous fallait des sachants pour nous accompagner et mettre en œuvre la chose.

Nous sommes arrivés à un moment du mandat où la situation économique était beaucoup plus compliquée et il nous a fallu, ma majorité et moi-même, prendre un arbitrage qui était soit de faire cœur de ville sur l'année 2025, soit faire la rénovation du marché. Nous avons considéré que c'était cœur de ville qui était plus prioritaire et c'est ce qui fut fait. L'entreprise qui avait été dans les règles sélectionnée avec laquelle nous avons travaillé ne nous a pas parfaitement satisfaits sur ses conclusions et sur ses orientations. Il y a eu tout un travail d'aller-retour qui nous a conduits à dire : « Nous n'allons pas faire affaire ensemble. »

Aujourd'hui, les AMO doivent bien vivre. Quand ils ont vu qu'ils risquaient de perdre un client, ils ont fait valoir qu'ils avaient produit un travail, ce qui était vrai. C'est là que nous sommes rentrés dans une période pour transiger et arriver effectivement à un protocole d'accord.

Ce que je tiens à dire à cet instant, c'est que nous sommes sur une somme qui est conséquente et qui est de l'argent public, je le sais, mais qui a néanmoins deux particularités : d'une part, cela représente 1 millième du budget de la ville de Villemomble, mais cela reste quand même 78 000 euros. Acte 1.

Acte 2, ce n'était pas une facture impayée, ce n'était pas un cadavre dans le placard. Cette somme existe depuis trois exercices et d'ailleurs mes chers collègues qui étaient là dans l'opposition dans la précédente mandature, dans les restes à réaliser, il y avait cette somme qui était précisée parce que nous étions en train de négocier.

Vous arrivez à la fin du sujet, c'est-à-dire sur le montant qui est fixé, qui nous évite, vous l'avez très bien dit, une procédure longue et l'éventualité que cela nous coûte plus cher. Je regrette que nous ayons une somme qui soit à payer pour rien, mais pas tout à fait. Sur la propriété intellectuelle, il y a certaines pistes, certains éléments qui nous ont été transmis, dont nous sommes dépositaires et qui pourront servir, j'en formule le vœu, pour engager une rénovation du marché de l'époque qui, plus que jamais, le nécessite. Je vous remercie.

CALMÉJANE Patrice : Si je résume vos propos, nous étions des non-sachants, ce n'est jamais de votre faute. Je vais vous convertir cela autrement, pour 78 068 euros, nous aurions pu acheter 312 climatiseurs dans la période actuelle. Je vais soumettre au vote. Nous n'allons pas y passer la soirée. Le vote est ouvert.

MINETTO Jean-Marc : Je ne suis pas d'accord. Expliquez-nous pourquoi le montant a doublé. Personne ne l'a dit.

CALMÉJANE Patrice : Le vote est ouvert. Nous la mettrons en commission bâtiment si nécessaire pour rentrer dans le détail, mais nous n'allons pas le faire ici en Conseil. Le vote est ouvert. 29 pour et 5 contre. Le dossier est adopté.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 29 voix pour (celles de M. CALMÉJANE, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, Mme VERBEQUE, M. CABES, Mme GOASDOUÉ, M. MAHMOUD, Mme MOUCHON, M. CHAFOUK, Mme ABDELMALEK, M. BLANCO FERNANDEZ, Mme MERLIN, M. HADAD, Mme LECOEUR, Mme AUNEAU, Mme DELOT, M. HEILMANN, M. KRAAN, M. LOCART, M. YONBOUE, Mme SOUFI, M. BIYOUKAR, M. MIKHAIL, Mme BAILLY, M. BOULON, M. PRINCE, M. BLUTEAU, Mme ABOUHAY, Mme MEILLON) et 5 voix contre (celles de M. DAYDIE, M. MINETTO, Mme LEGROS, M. NONY, Mme THARMENDRAN).

Mme BERNARD Marie-Lucie ne prend pas part au vote.

12. Autorisation préalable de mise en location (permis de louer) : demande de délégation et actualisation des modalités d'application

CALMÉJANE Patrice : Autorisation préalable de mise en location permis de louer, point 12, demande de délégation et actualisation des modalités d'application. Il est rappelé que la ville de Villemomble, qui a été une des premières à le faire, a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018 l'obligation d'autorisation préalable de mise en location. L'objectif étant de lutter contre l'habitat indigne et d'améliorer la qualité des logements privés.

Par rapport à nos propos en début de séance puisque nous avons rappelé la mémoire de Madame POCHON, c'est un texte qu'elle avait porté à l'Assemblée nationale. Vous voyez que ma mémoire fonctionne bien sur ce sujet.

Dès le 1^{er} janvier 2019, l'établissement public Grand Paris Grand Est compétent en matière d'habitat a délégué à la ville la mise en œuvre, l'instruction et le suivi de ce dispositif. Sa gestion de proximité permet d'assurer un suivi adapté des logements mis en location et de contribuer à la prévention de l'habitat dégradé.

Une nouvelle loi, la 2024-322 du 9 avril 2024, a modifié le cadre juridique applicable en prévoyant notamment que les délégations accordées aux communes soient désormais consenties pour une durée déterminée. Elle confie également au Maire délégataire le pouvoir de prononcer les sanctions administratives prévues en cas de non-respect du dispositif.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Afin de mettre le dispositif en conformité avec les évolutions législatives citées et de poursuivre sa mise en œuvre sur le territoire communal, la présente délibération a pour objet de solliciter le renouvellement de la délégation de la ville par Grand Paris Grand Est pour continuer à gérer le dispositif localement, de fixer une durée de validité du dispositif jusqu'au 31 décembre de l'année des prochaines élections municipales, nous n'avons pas de date pour l'instant, mais au moins cela nous ouvre la perspective, de mettre à jour les règles d'application, notamment le périmètre concerné, les modalités d'instruction des demandes, le contrôle des logements mis en location, de confirmer le maintien des dispositions sur l'ensemble du territoire communal.

Il y a eu une modification qui vous a été remise sur table et nous nous en excusons, puisqu'après l'envoi de la convocation vendredi dernier, Grand Paris Grand Est nous a demandé d'apporter les modifications suivantes, qui n'affectent rien au fonds de la délibération et qui concernent la modification d'un visa : « vu la délibération CT 2021-6-29-31 du Conseil du territoire du 29 juin 2021 adaptant la délégation attribuée à la ville en matière de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location, ajoute en considérant qu'il convient conformément au dispositif légal de mettre fin à la superposition des dispositifs de déclaration de mise en location et d'autorisation préalable de mise en location sur un même périmètre et un ajout dans le dispositif de l'article 5. »

C'est un petit peu les allers-retours entre le territoire. Si tout à l'heure j'étais positif en disant que ce texte porté, voté par Madame POCHON était positif, par contre, les lois NOTRe et MAPTAM qui sont venues dans la même période ont quand même mis un joyeux bazar dans les rapports en créant en plus les territoires et la MGP qui nous obligent régulièrement dans un sens ou dans un autre à voter des textes qui font qu'il y a une compétence qui est renvoyée à la commune ou le contraire, et surtout sur un autre point qui a fortement augmenté les charges qui pèsent sur nos communes pour faire vivre ces différentes structures. Ce n'est pas l'objet de notre délibération, mais je souhaitais quand même vous le dire.

Sur le permis de louer, est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur MINETTO, je vous écoute.

MINETTO Jean-Marc : Merci, Monsieur le Maire. Comme le règlement intérieur ne nous le permet pas, je souhaite avoir une réponse écrite de votre part sur la question posée par Monsieur DAYDIE précédemment qui est pourquoi le montant a doublé sur le marché de l'époque. Merci.

CALMÉJANE Patrice : Nous le ferons. D'autres questions ? Monsieur BLUTEAU.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Nous nous remettons dans les dispositions réglementaires au travers de cette délibération. Le permis de louer de notre temps, nous l'avons employé, c'est une très bonne chose. Nous le disons tous en chœur. Ma seule question est que réglementairement, est-ce que nous continuons à faire payer ?

CALMÉJANE Patrice : Oui, parce que cela n'a pas posé de problème, je dirais, depuis de longues années et je rappellerai que si vous l'avez mis en œuvre, c'est moi qui l'ai créé dans la période du 1^{er} janvier 2018.

Je vais vous répondre un peu sur le coût et c'est ce que j'ai dit en bureau de territoire. C'est une compétence du territoire à la base. Si la commune qui a ce transfert de compétences par cette redescende du texte n'a pas un moyen de financer les personnes de la ville qui vont faire ce travail, je serais à même, si on ne me le permettait pas, de demander un fonds de compensation des charges transférées inversé, c'est-à-dire de demander au territoire une subvention pour exercer cette compétence.

Pour éviter une fois de plus ces allers-retours, je ne demande rien au territoire pour l'instant, mais j'établis une tarification qui est celle d'ailleurs des commissaires de justice pour un état des lieux. Nous n'avons pas fait ni plus ni moins concernant les locations où nous n'avons pas été très loin chercher l'inspiration des tarifs. À l'époque j'avais interrogé la préfecture de région qui nous avait dit que ce qui n'est pas interdit est autorisé.

MINETTO Jean-Marc : *Intervention hors micro, inaudible.*

CALMÉJANE Patrice : Je parle de ce type de réglementation. Ne rêvez pas, Monsieur MINETTO, il n'est pas encore l'heure de dormir. Sur ce point numéro 12, il n'y a pas d'autres questions. J'ouvre le vote s'il vous plaît. 35 pour. Je vous remercie.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

13. Approbation du nouveau règlement d'attribution des places d'accueil régulier en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

CALMÉJANE Patrice : Après, nous avons l'approbation d'un nouveau règlement d'attribution des places d'accueil régulier en établissement d'accueil de jeunes enfants. Là aussi, ce sont des dispositions réglementaires qui à chaque fois nous sont demandées par la Caisse d'allocations familiales. Il est rappelé qu'il concerne l'ensemble de nos structures d'accueil.

Le précédent règlement a été adopté en 2019 et il nécessite d'être révisé afin de tenir compte des évolutions intervenues depuis son entrée en implication et de garantir une attribution des places dans des conditions de transparence, d'équité et de lisibilité pour les habitants de la commune.

Les principales évolutions apportées au règlement concernent la modernisation et la simplification des démarches des familles, notamment par la dématérialisation des inscriptions en liste d'attente, le renforcement de l'information et l'accompagnement des usagers, la clarification des modalités d'inscription et d'attribution des places ainsi que la formalisation des critères retenus, le rôle, les compétences, la composition et la modalité de fonctionnement de la commission d'attribution des places.

Le règlement sur lequel il vous est proposé de vous prononcer constitue un socle commun à l'ensemble des établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants. En vue de la mise en œuvre effective du nouveau règlement d'attribution des places d'accueil régulier en EAJE à compter du 1^{er} septembre 2026, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer et l'approuver.

Monsieur MINETTO.

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, j'espère que notre adjointe à la petite enfance nous fera au moins une fois par an, comme vous l'avez fait l'autre jour, un point sur les attributions. Entre autres, il y a un chiffre qui est intéressant, c'est le nombre de fois où les gens font des demandes et ces demandes ne sont pas obtenues.

Juste une chose, en ce moment, nous parlons de ce règlement-là. Nous aimerions, Monsieur le Maire, que sur un prochain Conseil municipal, nous puissions revoir le règlement des crèches de Villemomble et entre autres l'absurdité, le retour en arrière de la fermeture au mois d'août des crèches. Cela nous paraît une aberration. Sous votre précédent mandat, ce n'était pas le cas.

CALMÉJANE Patrice : Vous voulez dire groupement.

MINETTO Jean-Marc : Sous votre précédent mandat, ce n'était pas le cas. Il n'y avait pas de fermeture des crèches au mois d'août. C'est vrai pour les agents et c'est vrai pour les parents. Nous disons que c'est un vrai retour en arrière, il y a peut-être quelque chose à faire sur un prochain Conseil municipal. Merci.

CALMÉJANE Patrice : Nous avons bien entendu vos propos, mais je pense que tout à l'heure à l'occasion de la DM qui a été proposée, nous vous avons fait état de réelles difficultés de recrutement de personnel. Il y a une problématique pendant la période des vacances d'été.

Monsieur BLUTEAU.

BLUTEAU Jean-Michel : Question très prosaïque, quels vont être les critères qui vont être retenus justement pour permettre aux familles d'obtenir pour leur enfant une place ? Il y a une grille de critères ?

ABDELMALEK Bahija : Suite à la dernière commission qui a eu lieu au mois de juin, les critères sont les mêmes que nous avons précédemment. Bien évidemment, le fait que les deux parents travaillent fait aussi partie des priorités.

Il y a aussi des situations particulières qui nous sont remontées par la protection de l'enfance, la PMI, tout cela reste toujours d'actualité. Cependant, nous sommes déjà dans un gros travail comme l'a dit Monsieur le Maire, nous avons dû supprimer une section de bébé sur la crèche Saint-Charles. Il y a un travail de recrutement qui est en cours pour justement pouvoir satisfaire un maximum de demande et favoriser les familles qui sont en attente.

CALMÉJANE Patrice : Monsieur BLUTEAU, vous me décevez un peu parce que vous avez épluché tous les comptes rendus des Conseils municipaux et la réponse à votre question est dans la page 7 du règlement qui est soumis : critères généraux où tout est expliqué, critères liés à la situation familiale, critères pour répartir les dossiers. Tout est écrit dans le document.

Monsieur DAYDIE.

DAYDIE Marc : Une observation par rapport aux critères liés à la situation professionnelle, nous trouvons un peu difficile qu'un parent seul en recherche d'emploi soit en critère 3. Quand on est tout seul en recherche d'emploi, c'est quand même compliqué. Quand nous sommes obligés de garder notre enfant, cela devient compliqué de chercher un emploi. Cela nous semblerait plus raisonnable que cela soit dans le critère 2 où un des deux parents travaille. Une famille monoparentale en recherche d'emploi devrait faire partie du critère 2 à notre sens.

CALMÉJANE Patrice : Je vais répondre. D'autres questions ? Monsieur BLUTEAU.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Bien entendu que nous avons tous regardé les dossiers, mais c'est une séance publique. Le fait de poser une question et que nous ayons la chance d'avoir une adjointe à la petite enfance qui puisse répondre et qui renseigne tout à chacun pour savoir exactement comment se déroulent les attributions de place, je pense que ce n'était pas inintéressant.

Par ailleurs, concernant ce sujet, la loi a également évolué. C'est désormais un service public de la petite enfance dont est désormais en responsabilité le Maire de la commune.

CALMÉJANE Patrice : Merci du cadeau une fois de plus de l'État.

BLUTEAU Jean-Michel : Pour s'assurer du respect de la loi, des bonnes pratiques et d'un accueil de qualité pour la petite enfance, quel que soit l'acteur. Quels sont les moyens dont vous vous dotez pour désormais veiller à ce que l'ensemble de l'accueil de petite enfance, qu'il soit privé ou public, soit correctement assuré ?

CALMÉJANE Patrice : C'est pour cela que je disais merci une fois de plus au niveau du cadeau de l'État puisque ce qui était de compétence de l'État ou du département au titre de la PMI nous revient. Par rapport à un dialogue que nous avons avec les services et autres, nous allons notamment doter la directrice du service d'une adjointe qui ne devrait pas tarder à arriver dans nos services.

Concernant la première question de Monsieur DAYDIE, c'est toujours un petit peu difficile par rapport aux personnes en recherche d'emploi parce que malheureusement, il y a des fois des gens qui cherchent longtemps et qui ne trouvent pas parce que c'est la réalité du marché.

Dans le concret, souvent nous attribuons de façon temporaire quand les gens nous font la démonstration réelle qu'ils sont en recherche d'emploi, qu'ils ont des rendez-vous, qu'ils sont en recherche de stage, pour avoir à un moment donné une possibilité d'accueil temporaire en fonction des possibilités.

Encore une fois, cela a été dit dans la note, nous ne faisons que reprendre les grandes lignes des dispositions qui sont nationales. Nous n'avons rien inventé. Nous essayons d'avoir quelques souplesses, et cela se fait depuis longtemps dans cette commune, pour essayer de répondre à ces éléments-là.

Il serait aussi à l'inverse difficile de bloquer des places pour des gens dont les parents ou le seul parent travaillent par rapport à des personnes qui sont, je le dirais dans l'autre sens, mais avec précaution, seulement en recherche d'emploi. Vous voyez qu'on peut reprendre le sujet dans l'autre sens aussi. Il n'y a pas de solution toute faite sur le sujet. Après, nous essayons d'avoir des adaptations en fonction de chaque dossier.

Sur ce règlement, nous allons le mettre au vote. 35 sur 35, je vous remercie.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

14. Approbation de l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEdT) et d'un Plan mercredi

CALMÉJANE Patrice : Approbation de l'avenant numéro 2 à la convention relative à la mise en place du Projet Educatif Territorial dit PEdT et Plan du mercredi. Madame BERGOUGNIOU, une petite intervention.

BERGOUGNIOU Françoise : Vu l'article du code de l'éducation, notamment l'article L. 551-1 modifié par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 et l'article D. 521-12, vu le code de l'action sociale et des familles notamment les articles L. 227-4 et R. 227-1, vu le code de l'action sociale et des familles notamment les articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20, vu le décret 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et règles applicables aux accueils de loisirs, vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, vu le décret 2016-1051 du 1^{er} août 2016 relatif au projet éducatif territorial et

l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre, l'avenant présent prévoit les dispositions suivantes.

Article 1 : la dernière convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi sur la communauté de Villemomble est prorogée pour une durée de 1 an.

Article 2 : à l'issue de la nouvelle période de validité de la convention prorogée, un bilan final du projet éducatif territorial est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention. La collectivité s'engage à envoyer le nouveau PEdT dans un délai fixé au 1^{er} semestre 2026.

Ce plan mercredi, c'est un plan qui est en partenariat avec différents services de la commune, à savoir le conservatoire, Villemomble Sport, la médiathèque, il y a plusieurs intervenants et qui devraient tendre à s'élargir, voire même intergénérationnel, voire même faire des partenariats avec d'autres partenaires.

Ce plan donne lieu à un bilan. Nous avons une coordinatrice pour la ville qui a un tableau qui donne toutes les indications par rapport à ce qui a été fait, ce qui reste à faire, ce que nous pourrions améliorer et qui doit être transmis dans le cadre du PEdT.

CALMÉJANE Patrice : Merci, Madame BERGOUGNIOU. Est-ce qu'il y a des questions sur cet avenant numéro 2 à la convention relative à la mise en place du projet éducatif et du plan mercredi ? Non. Je le sou mets au vote s'il vous plaît. 35 sur 35. Je remercie.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

15. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial, maintien du paritarisme et décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité

CALMÉJANE Patrice : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de la vie des représentants de la collectivité.

Il est rappelé que le CST est l'instance de dialogue social instituée par la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Il est issu de la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène et de sécurité des conditions de travail.

Installé à la suite des élections professionnelles du 8 décembre 2022, le CST constitue désormais l'unique instance compétente pour examiner les questions collectives relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux conditions de travail ainsi qu'à la gestion des ressources humaines. Par délibération numéro 3 du 6 mai 2022, le CST commun à la ville et au CCAS a été créé conformément aux dispositions applicables aux collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents.

Le CST est composé de deux collèges, le collège des représentants du personnel, le collège des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public. L'effectif du personnel retenu pour déterminer le nombre des représentants du personnel est apprécié au 1^{er} janvier de l'année de l'élection. Cet effectif est calculé par référence aux agents remplissant les conditions pour être électeur.

Au 1^{er} janvier 2026, l'effectif total de la ville et du CCAS s'élève à 587 agents. Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, lorsque l'effectif est supérieur ou égal à 200 et inférieur à 1000 agents, le nombre des représentants au CST doit être compris entre 4 et 6.

Dans le cadre des élections professionnelles qui se dérouleront le 10 décembre 2026, il est demandé au Conseil municipal de fixer le nombre à 5 des représentants titulaires du personnel et à 5 le nombre des représentants suppléants, de maintenir le principe du paritarisme en fixant le nombre égal des représentants de la collectivité, de prévoir le recueil de l'avis des représentants de la collectivité afin de renforcer l'implication des élus et de favoriser un dialogue social de qualité avec les représentants du personnel.

C'est simplement la reconduction de ce qui existait auparavant et l'information concernant les élections professionnelles du 10 décembre 2026. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Nous passons au vote s'il vous plaît. Monsieur NONY est parti, mais il revient. Nous comptons 34 sur 34. Je vous remercie et nous fermons le vote.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour (celles de M. CALMÉJANE, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, Mme VERBEQUE, M. CABES, Mme GOASDOUÉ, M. MAHMOUD, Mme MOUCHON, M. CHAFOUK, Mme ABDELMALEK, M. BLANCO FERNANDEZ, Mme MERLIN, M. HADAD, Mme LECOEUR, Mme AUNEAU, Mme DELOT, M. HEILMANN, M. KRAAN, M. LOCART, M. YONBOUE, Mme SOUFI, Mme BERNARD, M. BIYOUKAR, M. MIKHAIL, Mme BAILLY, M. BOULON,

M. PRINCE, M. BLUTEAU, Mme ABOUHAY, Mme MEILLON, M. DAYDIE, M. MINETTO, Mme LEGROS, Mme THARMENDRAN).

16. Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

CALMÉJANE Patrice : Mise à jour du tableau des emplois des effectifs. Il est rappelé que, conformément au CGCT, les articles L. 313-1 et L. 332-8, la création d'emploi relève de l'organe délibérant qui doit préciser le grade correspondant et le cas échéant la possibilité de recourir à des agents contractuels.

Aujourd'hui, il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs nécessaires en fonction des services. Les ajustements portent notamment sur les éléments suivants : modification de l'intitulé des postes suivants qui ne nécessitent pas de création, de deux emplois permanents à temps complet de gardiens brigadiers de police municipale modifiés en chefs de brigade sur le cadre des emplois des agents de la police municipale ; modification de l'intitulé de grade de recrutement de l'emploi ne nécessitant pas de création, un emploi de coordinatrice administrative de PM dans le cadre des emplois de recrutement et modifié par adjoints administratifs territoriaux ou rédacteurs territoriaux. Création des emplois suivants : un emploi permanent à temps complet de responsable adjoint de police municipale dans le cadre des emplois des agents de la police municipale ou des chefs de service de la police municipale, un emploi permanent à temps complet de directrice adjointe de la petite enfance, évoqué tout à l'heure, sur le cadre des emplois de puéricultrices territoriales ou infirmiers territoriaux en soins généraux ou éducateurs territoriaux de jeunes enfants, 20 emplois à temps non complet d'agents d'animation dans le cadre de l'organisation de Villemomble Plage et projet de suppression de l'emploi suivant. Un emploi permanent de directeur de la tranquillité publique, de la sécurité, de la politique de la ville sera supprimé lors d'un conseil ultérieur après avis du comité technique territorial.

Ce sont des petits ajustements, mais qui sont nécessaires en fonction des départs et des arrivées des personnes qui ne sont pas forcément exactement dans le même cadre d'emploi. Ce sont des choses que nous verrons encore une fois sûrement avant la fin de l'année s'il y a des besoins venant de la direction des ressources humaines.

Est-ce qu'il y a des questions, Monsieur BLUTEAU.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire. Le tableau des effectifs et des ouvertures et suppression d'emploi est assez classique. Lors du précédent mandat, à chaque fois nous avons eu cet échange avec Jean-Marc MINETTO, mais un focus particulier parce qu'il y a une chose que je ne comprends pas, c'est le chef de brigade. J'avoue que dans la nomenclature, je n'avais pas retenu que cela existait.

Je ne suis pas comme Jean-Marc MINETTO en disant que 25 policiers municipaux, ce serait trop et qu'au contraire, nous avons tous l'objectif que la police municipale fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Qu'en est-il au moment où nous parlons 100 jours après votre élection ?

CALMÉJANE Patrice : Sur le chef de brigade, c'est juste une évolution de carrière par rapport aux personnes.

Concernant les effectifs, je ne vais pas reprendre le terme de Monsieur MINETTO de mercato parce que ce n'est pas tout à fait le même sujet, mais comme de plus en plus maintenant à chaque renouvellement de nouvelles municipalités, nous avons vu bouger un certain nombre de policiers municipaux. Je ne reviendrai pas sur le pourquoi du comment. J'ai mon avis sur le sujet, mais je me garderai bien de le donner ce soir.

À l'inverse, nous avons de nouveaux recrutements qui arrivent au fil de l'eau en fonction des dates de départ des agents, des délais que les agents nous doivent pour le départ et le recrutement de ceux que nous souhaitons recruter, et des dates de départ qu'ils doivent à la collectivité de départ.

Il y a un petit peu toute cette mécanique qui s'est mise en place à Villemomble, mais dans plein d'autres communes parce que s'il y a des gens qui arrivent chez nous, cela veut dire qu'il y en a qui sont partis d'autres communes et réciproquement.

C'est un petit peu sur la police municipale tous ces mouvements liés aux nouvelles majorités. J'ai rencontré le chef de la police municipale qui m'a indiqué qu'il partait. Après, je ne peux pas l'accrocher au mur avec des menottes, ce n'est pas l'objet. Il fait un choix de carrière ou je ne sais pas quoi. Comme beaucoup de personnes, il fait un choix de partir pas très loin d'ailleurs, mais c'est sa volonté. Je n'ai pas de motif à le retenir.

En attendant, nous avons cherché d'autres personnes et le nouveau responsable de la police municipale est arrivé hier. Je l'ai vu d'ailleurs ce matin un petit peu avant midi. J'ai refait un tour du poste de police municipale qui demande d'ailleurs quelques ajustements techniques pour que, à mon avis, cela marche bien. Ce n'est pas le tout de faire des travaux, c'est mieux que cela soit fini sur un certain nombre de sujets, mais nous y reviendrons peut-être dans le budget 2027, si ces travaux nécessitent des choses un peu plus importantes.

Monsieur MINETTO.

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, Monsieur BLUTEAU a la fatigante habitude de parler à la place des autres. Je n'ai pas dit tout à l'heure que 25 agents c'était trop. J'ai simplement dit que le montant que représentaient ces 25 agents me semblait important dans un budget par rapport à la masse salariale complète des agents. Je me dis que si nous mettons cette somme-là, les autres agents vont effectivement avoir du mal à voir leur prime et leur salaire évoluer. J'aimerais que nous ne parlions pas à ma place. Merci.

CALMÉJANE Patrice : C'est entendu pour la personne concernée, je suppose. Nous allons passer au vote. Je n'avais pas vu. Allez-y.

BLUTEAU Jean-Michel : Pour l'objectif 24/24 et 7/7, vous présagez à quand exactement ?

CALMÉJANE Patrice : Dès que nous aurons tous les effectifs. Il y a une montée en puissance qui revient. Je ne vais pas reprendre les explications, il y en a qui partent, il y en a qui reviennent.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous avons compris.

CALMÉJANE Patrice : Pourquoi reposez-vous la question si vous vous dites que vous avez bien compris ? Ce sont des enfants de 4 ans et demi qui posent ce genre de question, pas des adultes de 50 ans.

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur le Maire, vous ne savez pas donner d'objectif pour le moment tout simplement.

CALMÉJANE Patrice : Cela dépendra des arrivées. Comment puis-je savoir les départs de Monsieur X ou de Madame Y ? C'est sa simple volonté et son simple choix de carrière. Je viens de l'exprimer.

Deuxièmement, après, c'est mettre en œuvre dans les termes réglementaires le recrutement des nouveaux agents. Si vous ne comprenez pas le fonctionnement des collectivités alors que vous avez été Maire pendant 6 ans, cela explique effectivement, comme le dit Madame BERGOUGNIOU, l'état de la collectivité que j'ai retrouvé il y a 2 mois et demi. Nous passons au vote sur la mise à jour de ce tableau des effectifs.

Madame MEILLON, vous ne prenez pas part au vote, c'est cela ? D'accord. Le vote est terminé. Il y a 33 pour, une abstention et une ne prend pas part au vote.

Il est procédé au vote électronique. Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour (celles de M. CALMÉJANE, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, Mme VERBEQUE, M. CABES, Mme GOASDOUÉ, M. MAHMOUD, Mme MOUCHON, M. CHAFOUK, Mme ABDELMALEK, M. BLANCO FERNANDEZ, Mme MERLIN, M. HADAD, Mme LECOEUR, Mme AUNEAU, Mme DELOT, M. HEILMANN, M. KRAAN, M. LOCART, M. YONBOUE, Mme SOUFI, Mme BERNARD, M. BIYOUKAR, M. MIKHAIL, Mme BAILLY, M. BOULON, M. PRINCE, Mme ABOUHAY, M. DAYDIE, M. MINETTO, Mme LEGROS, M. NONY, Mme THARMENDRAN) et 1 abstention (celle de M. BLUTEAU).

Mme MEILLON Aurélie ne prend pas part au vote.

Questions orales.

CALMÉJANE Patrice : Notre ordre du jour est maintenant terminé conformément à l'ancien, mais aussi au nouveau règlement. Nous avons des questions qui nous ont été envoyées par deux groupes, notamment la liste de Gauche Ecologique et Citoyenne. Je ne sais pas qui pose la première question du côté de votre groupe, Monsieur MINETTO.

MINETTO Jean-Marc : Lundi 29 juin 2026 se tenait un comité de ligne RER E. Les élus y étaient invités. Nous espérons que vous y étiez. À la lecture de la présentation, les travaux prennent encore du retard. De nombreux arrêts de ligne sont encore prévus et le prolongement vers Mantes-la-Jolie risque d'être une catastrophe pour la ligne Est du RER E. Le seul point positif, c'est que d'ici 2029-2030, la gare sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

À l'exemple de Magalie THIBAULT, Maire de Rosny-Sous-Bois, des Maires montent au créneau et défendent le RER E ou se battent pour obtenir des prolongements de lignes de métro. En ce moment se décident les prolongations des lignes de métro. À Villemomble, votre conseiller municipal délégué aux mobilités était contre le prolongement de la ligne 11. Nous sommes inquiets.

Monsieur le Maire, qu'avez-vous prévu de faire pour défendre les habitants ? Allez-vous demander rapidement des transports de substitution pour rejoindre la ligne 11 ? Allez-vous, comme nous, défendre l'arrivée de la ligne 11 à Villemomble ? Même pas une minute.

CALMÉJANE Patrice : Cela va être encore plus court. Monsieur le conseiller municipal, la mobilité étant une compétence de Grand Paris Grand Est, nous avons évoqué le sujet des problèmes remontés par les usagers en bureau exécutif de Grand Paris Grand Est. Il a été décidé de suivre l'initiative de Madame Magalie THIBAUT, Maire de Rosny-Sous-Bois, en élargissant le périmètre des communes concernées par la problématique de la ligne E du RER.

Pour la ligne 11, nous défendons son arrivée, qui est d'ailleurs un engagement de notre programme. Sujet d'information puisque j'ai reçu le document seulement cet après-midi, je vais venir compléter ma réponse, nous recevons en formation de bureau lundi en fin de matinée le directeur d'Île-de-France Mobilités pour lui parler d'une part, de ce qui va ou ne va pas sur le fonctionnement des lignes qui traversent l'ensemble de Grand Paris Grand Est, et d'autre part, du sujet de la ligne 11. Vous voyez que nous sommes très impliqués, même si c'est de compétence de Grand Paris Grand Est en tant que Maire de Villemomble, sur ce sujet des mobilités.

Une deuxième question.

BOULON Alex : Dans la dernière année de notre mandat de 2020 à 2026, sous l'impulsion de la majorité et de l'adjoint Jean-Christophe GERBAUD, nous finissons le plan 400 arbres que nous nous étions fixés.

Entre 2021 et 2025, ce furent 200 arbres nouveaux qui avaient été plantés dans différents endroits de notre commune, 31 sujets au stade Mimoun en 2022, 11 lors de la rénovation complète de la rue Laennec en 2022-2023, 21 autour du groupe scolaire Foch en 2023, 18 dans l'avenue du Général Leclerc, 22 avenue du Chenil, une cinquantaine avenue Marcel, de nombreuses plantations à cœur de ville, tout cela en 2024-2025.

À cela s'ajoutent les 56 nouveaux sujets lors de l'extension du parc Martin, les 19 replantés que nous avons obtenus au Conseil départemental lors de la requalification de la RT 902 entre Longpérier et Mercière, les 26 de la coulée verte, etc.

Nous pouvons tous nous féliciter d'avoir commencé à reverdir notre commune. Malheureusement, nous venons de traverser deux périodes successives de canicule, et nous constatons que les derniers projets de plantation que vous nous avez laissés ne sont pas réalisés ou pas encore, vous nous le direz. Nous parlons des projets avenue François Coppée, rue du Général Marbot ou encore Lespinasse avec plus d'arbres, avec plus d'ombres comme notre initiative de la canopée dans une dizaine de rues, dont beaucoup de concitoyens nous remercient encore. Nous avons réellement lutté contre le réchauffement climatique.

Monsieur le Maire, votre programme dans le domaine de l'environnement qui a été détaillé en page 10 ne prévoyait aucune plantation d'arbres. Que fabriquez-vous en ce moment pour que plus aucun arbre ne soit planté cette année ? Pouvez-vous nous répondre par rapport à ce que nous avons prévu précédemment ? Nous vous remercions par avance de votre réponse.

CALMÉJANE Patrice : Monsieur le conseiller municipal, le problème quand on veut faire une démonstration chiffrée, c'est qu'il faut aller jusqu'au bout. Vous commencez par 400 arbres, je reprends vos propos, mais quand nous faisons le décompte, nous nous arrêtons à 236. Nous sommes loin des 400 annoncés. Ce sont vos chiffres. De plus, il faut retirer les arbres coupés au parc Martin ou devant les écoles Foch. Dans votre exemple, pour avoir la réalité, il faut voir le vrai solde des arbres plantés, des arbres coupés.

Je ne voudrais pas vous faire la honte d'aller voir l'état des arbres qui ont été plantés dans le parc Martin, parce que plus de 80 % déjà morts. Ici aussi, quand vous faites le décompte, l'important n'est pas juste d'annoncer des chiffres en disant j'ai planté, mais c'est la réalité de ce qui se passe sur le terrain.

Concernant les rues évoquées dans votre question, sur pourquoi nous n'avons pas planté dans ces rues-là, c'est simplement que la période était trop tardive pour les plantations et nous respectons le cycle de l'arbre pour éviter que quand nous plantons des arbres, quelques semaines après, ils soient morts.

Votre prétexte de canopée cachait surtout votre volonté de réduire les crédits de l'élagage. Cela a été dit par tout le monde et tout le monde l'a bien compris. Le premier constat que nous avons fait, c'est que les fameuses crosses de candélabres que vous avez mises au niveau de l'éclairage public vont nettement augmenter le coût de la taille des arbres dans les prochaines années. C'est un effet retard de vos choix un petit peu bizarres concernant un certain nombre d'endroits sur la commune.

Pour terminer sur votre question, je peux vous rassurer, nous planterons des arbres durant notre mandat.

Monsieur MINETTO, une autre question ?

CALMÉJANE Patrice : Monsieur MINETTO.

LEGROS Christine : Monsieur le Maire, il existe un quartier de notre ville, les Marnaudes, où subsiste une rue Alexis Carrel dont le passé de médecin saluant dès 1936 les mesures énergiques prises par l'Allemagne nazie en matière d'eugénisme raciste, d'antisémitisme et partisan de l'élimination de certaines catégories d'êtres humains scandalisent nombre de nos concitoyens.

La propagation de ces idées a participé à l'idéologie que le régime de Vichy du Maréchal Pétain mis en place en France dès 1940. Il a été membre du Parti populaire fasciste, le Parti fasciste puis collaborationniste de Jacques Doriot.

En ce début de mandat, Monsieur le Maire, nous vous demandons solennellement de débaptiser cette rue. Ce geste plus que symbolique vous honorerait. Nous vous en remercions par avance en tant que conseillers municipaux, mais surtout en qualité de citoyens qui combattent les idées fascistes, xénophobes, homophobes et toute forme de rejet de l'autre. Merci.

CALMÉJANE Patrice : Madame la conseillère municipale, à question politique, réponse politique. Je voudrais rappeler que cette question a déjà été posée il y a quelques années par un groupe de gauche dans ce Conseil municipal. À l'époque, j'avais déjà indiqué que c'est le prix Nobel 1912 qui est honoré. Je me permets de vous rappeler que nous ne sommes pas la seule commune de France à avoir une rue Alexis Carrel. Je ne citerai que, comme villes de gauche, Rennes, Dunkerque, Marseille ou Clermont-Ferrand, même si les majorités ont changé ces derniers temps, ce sont des villes de gauche depuis bien longtemps.

Il en est de même d'un hôpital Alexis Carrel à Sarcelles, une ville longtemps dirigée par les communistes et les socialistes. Personne dans ces communes n'a proposé de changer le nom de l'hôpital ou le nom des rues des communes que je viens de citer. Nous restons dans la mémoire du prix Nobel sans rentrer, comme vous le souhaitez, dans une polémique historique.

Autre question ? Monsieur BLUTEAU.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, le groupe Réussir Villemomble Ensemble avait, au cours de son mandat à la tête de notre collectivité, mené une politique volontariste au bénéfice de nos quartiers denses : reconnaissance de Bénoni en quartier prioritaire de la ville et son maintien pour Fosse-Marnaudes.

Engagement fort, notamment financier, dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain avec les bailleurs ICF et Vilogia. Investissement massif pour le patrimoine de Vilogia à hauteur de 58 millions d'euros dans un plan pluriannuel de requalification de 450 logements. Politique de prévention et de sécurité y ont permis d'éradiquer les trafics, notamment à Bénoni.

Les informations qui nous remontent actuellement nous inquiètent. Nous apprenons que pour la transformation du secteur Fosse aux Bergers, vous, Monsieur le Maire, n'êtes pas favorable à l'implantation d'une crèche sur le secteur et dans le quartier en général, estimant que l'offre est aujourd'hui « suffisante ».

L'ANRU rappelle tout de même que des études avaient été menées par un cabinet extérieur montrant à l'inverse un besoin nécessaire en renfort de l'offre de crèche sur le quartier.

Sur les Marnaudes, vous auriez un avis plutôt défavorable à l'implantation d'une maison d'assistantes maternelles en rez-de-chaussée de la Tour Giffard.

Enfin, vous êtes défavorable au programme d'installation du nouveau centre social Alain Mimoun dans le patrimoine d'ICF en rez-de-chaussée.

Pour achever le tout, nous apprenons que vous ne reconduisez pas le poste de chargé de mission politique de la ville qui travaillait pourtant avec succès pour notre collectivité.

Notre question sera double. Dans votre programme électoral, il n'y avait qu'une seule fois le mot social en page 13. Pouvez-vous nous confirmer que vous avez bien l'intention de ne plus rien faire dans le domaine et qu'en pense votre conseiller municipal délégué à la politique de la ville au premier chef, mais aussi les neuf élus sur les 25 de votre majorité qui habitent Vilogia ? Nous vous remercions par avance de votre réponse.

CALMÉJANE Patrice : Je ne sais pas s'il y a un mélange dans les questions et autres, mais j'avais quelque chose sur les QPV concernant votre question. Vous avez inversé, mais je vais vous répondre.

Monsieur le conseiller municipal, remettons les sujets dans leur contexte. Le QPV de Bénoni Eustache, j'ai eu l'occasion lors du Conseil d'administration du CCAS qui vous a fait découvrir que le secteur de Bénoni était placé en

QPV. Le NPRU, c'est moi qui, dans les années 2015 à 2019, ai proposé le dossier de l'ANRU et sa signature a été réalisée par Monsieur MAGE en 2019.

Je ne sais pas si c'est tout à fait cela, mais pour Vilogia, le transfert de l'ex-OPH a été très mal organisé par vous et depuis 3 mois, je travaille avec mes élus et les services pour que Vilogia respecte le contrat de transfert gratuit du patrimoine de l'OPH à Vilogia. Surtout, nous agissons pour que les locataires de Vilogia retrouvent des conditions décentes d'habitat, contrairement à votre inaction lors de votre mandat.

Pour les autres points concernant ce quartier, nous travaillons avec les différents bailleurs sur le secteur des Marnaudes de la Sablière. Il est à rappeler qu'un COPIL s'est réuni le 23 juin et nous attendons un retour des bailleurs dans les prochains jours.

Concernant les éléments que vous évoquez de crèche et autres, il est une chose de dire dès qu'il y a un local libre que nous allons mettre une crèche. Tout à l'heure, nous avons largement évoqué la problématique de trouver du personnel.

Concernant la problématique du déplacement du centre social, cela fait partie de projets un peu fantasques. Vous avez imposé au CCAS que les études soient prises en charge par le CCAS et nous allons nous retrouver à avoir à régler une facture de 10 000 euros sur le budget du CCAS pour payer ces études. D'autre part, le déplacement de ce centre social n'était financé nulle part dans vos PPI concernant les projets que vous aviez.

Il est une chose de dire qu'il semble que j'arrêterai un certain nombre de projets dans ces quartiers de rénovation, il en est une autre de présenter des sujets qui ne sont pas financés. Cela restera ma ligne.

Sur le social, nous continuons à travailler et nous continuerons à travailler dans les prochains mois et prochaines années.

Monsieur MINETTO.

NONY Fabien : La France vient de connaître une vague de chaleur extrême d'une intensité inédite. Nous savons malheureusement que ce ne sera pas la dernière, le phénomène étant amené à devenir de plus en plus fréquent et intense.

Ville dense, dépourvue de ces climatiseurs naturels que sont les grands espaces verts et les cours d'eau, Villemomble est très exposée. Ses difficultés sont aggravées par l'inaction des municipalités successives, les vôtres, Monsieur le Maire, tout comme celle de votre ancien adjoint, successeur et prédécesseur.

Le sujet est vaste, trop pour le balayer en entier dans les deux minutes qui nous sont imparties. Nous avons donc choisi pour le moment de concentrer notre question sur ce qui devrait être à notre sens la priorité des priorités, les enfants et notamment les écoles.

Personne autour de cette table, je l'espère, n'osera contester l'implacable diagnostic nourri des nombreux témoignages de parents et d'enseignants. Nos écoles sont totalement inadaptées à ces températures infernales que nous avons connues et que nous connaissons encore de plus en plus souvent.

J'en viens directement à notre question qui est simple et directe. Monsieur le Maire, que comptez-vous faire pendant les six ou sept ans de votre mandat pour protéger les enfants et les personnels ?

Nous ne parlons pas ici de mesures palliatives ponctuelles comme elles ont pu être mises en œuvre ici comme ailleurs. Toujours bienvenues, elles ne suffisent pas à répondre à l'enjeu historique. Ce que nous voulons connaître, c'est votre plan d'action si vous en avez un. Ce sont les investissements programmés pour la rénovation du bâtiment adapté. C'est la véritable végétalisation des cours d'école qui ne se limite pas à planter quelques arbustes sur 10 m² pour que le service communication puisse faire de jolies photos à quelques mois des élections. Ce sont toutes les solutions qui, vous le savez comme nous, existent et sont mises en œuvre ailleurs par des équipes peut-être plus lucides.

CALMÉJANE Patrice : Monsieur le conseiller municipal, comme toute la France, nous avons subi cette canicule exceptionnelle et inédite. Je voudrais, contrairement à vous, remercier toutes celles et tous ceux qui pendant cette période ont œuvré pour les enfants, les adultes et les personnes âgées durant cette période dans les meilleures conditions possibles. Je parle ici du personnel communal, de celui du CCAS, mais aussi les soignants, les pompiers et toutes les personnes qui ont contribué à passer cette période extrêmement difficile pour tous.

Sur votre question et nos actions durant notre mandat, nous allons travailler sur le sujet. Je voudrais revenir un petit peu en arrière et avant 2020, je voudrais rappeler que j'ai fait construire un certain nombre de bâtiments qui accueillent du public comme l'extension de la mairie, la construction de l'école Anne Frank, la Crèche Saint-Charles ou le conservatoire.

À chaque nouveau bâtiment, nous avons pensé à l'installation d'une climatisation et des moyens de rafraîchissement pour permettre le meilleur accueil possible aux personnes qui travaillent, mais aussi qui les fréquentent, anticipant ces périodes de canicule.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Pour le futur, alors que rien pratiquement n'a été fait pendant le mandat 2020-2026, nous travaillons déjà sur des solutions pour éviter le réchauffement et/ou refroidir les locaux scolaires, de la petite enfance ou administratifs. Nous présenterons nos propositions dans le BP 2027.

Monsieur BOULON, vous êtes sur quelle question ? Allez-y.

BOULON Alex : La trois. Monsieur le Maire, le 12 juin dernier, un incident, qui aurait pu être d'une extrême gravité, s'est produit à la piscine municipale. Une fuite dans les réseaux a conduit à des malaises pour certains enfants, l'intervention des pompiers, la fermeture des établissements.

Le groupe Réussir Villemomble Ensemble salue le professionnalisme des agents municipaux, des soldats du feu et des personnels enseignants puisque ce sont des scolaires qui étaient accueillis à ce moment-là dans notre équipement.

Notre piscine est un bien précieux qui se dégrade. Nous en avons fait le constat lors du mandat 2020-2026 et nous en avons parlé la dernière fois ici même. Malheureusement, vous n'avez, à l'occasion de votre réponse sur la question orale que nous posions, fait que moquer notre éventuelle inaction passée. Tel n'est pas le cas puisque nous étions les seuls dans notre programme au printemps dernier à proposer une reconstruction de la piscine de ville. Le sujet est ceci, 60 ans plus tard, notre commune a besoin d'un nouvel établissement nautique sûr, adapté au changement climatique et aux besoins de nos concitoyens.

Les épisodes de canicules se répéteront encore et encore. Nous en sommes désormais tous convaincus. Nos clubs sportifs et nos associations en ont besoin. Pour finir, les morts par noyade sont encore trop nombreux en France pour ne pas faire quelque chose. La mise en danger des nageurs par la faute d'un équipement devenu vétuste doit tous nous interroger.

Enfin, nous le répétons, un bassin d'apprentissage à la place de la bulle de tennis au parc Pompidou ne répond pas aux enjeux. Monsieur le Maire, pourquoi n'avez-vous rien inscrit budgétairement dans la DM que nous avons abordée au début de cette séance pour initier la reconstruction de notre piscine ? Je vous remercie.

CALMÉJANE Patrice : Monsieur le conseiller municipal, l'incident du 12 juin n'est pas une fuite, mais une erreur d'un professionnel chargé de la maintenance qui a généré une réaction chimique entre deux produits de façon accidentelle. J'ai le rapport d'incident si vous souhaitez le consulter après notre séance.

Il est bon de saluer le professionnalisme de tous au moment de cet accident et cela a évité d'avoir un suraccident pour les utilisateurs.

Concernant la reconstruction de la piscine que vous annoncez dans votre programme, nous n'avons trouvé aucun dossier en mairie à notre arrivée. Plus grave, vous n'avez rien fait en 6 ans pour profiter notamment des subventions possibles pendant la période des Jeux olympiques pour la réhabiliter, alors que de nombreuses offres étaient faites par toutes les structures d'État qui accompagnaient cette période et notamment les communes de Seine-Saint-Denis. Vous avez encore une fois fait perdre de l'argent à la ville.

Concernant la problématique, et c'est un sujet grave sur les morts par noyade, malheureusement, ils sont souvent dus à l'imprudence des jeunes et des moins jeunes en ces périodes de canicules. Je voudrais quand même noter que par l'effort constant d'un certain nombre de procédures que nous avons mises en place depuis longtemps, la commune de Villemomble peut valoriser le fait que c'est une des communes qui a le meilleur score du département en savoir nager.

C'est important parce que cela veut dire que nos jeunes enfants, s'ils sont malheureusement livrés parfois à eux-mêmes dans un environnement d'eau, ont quand même acquis un certain nombre de fondamentaux vis-à-vis de la nage.

Concernant sa réhabilitation, nous continuons à travailler sur le dossier, mais nous n'avons pas besoin de crédit dans la décision modificative qui a été présentée tout à l'heure. Nous aurons des sujets dans le cadre du budget 2027. Nous sommes en train de travailler sur la périphérie, comment pouvoir réaliser un chantier et comment travailler avec des bureaux d'étude pour avancer sur ce dossier. C'est un peu trop facile de venir dire que vous aviez prévu de reconstruire quand vous n'avez rien fait pendant 6 ans.

Monsieur DAYDIE.

DAYDIE Marc : Le fonctionnement des associations est un élément vital de notre démocratie et plus encore dans le monde tel qu'il est. L'attribution des subventions dans un contexte budgétaire contraint revêt d'autant plus d'importance. Les dossiers de demande de subvention par les différentes associations mobilisent de la part de ceux qui en font la demande, comme des services de la ville qui les instruisent, beaucoup d'énergie et de temps.

La consultation de ces dossiers a pu montrer une grande hétérogénéité dans ce qui est rendu à vos services et les propositions d'attribution se font avec un manque de transparence qui peut être délétère et nourrir la suspicion. Ces propositions d'attribution de subvention aux associations ne sauraient être juste l'occasion de privilégier l'un ou l'autre ou encore de servir à un règlement de compte politique.

D'autre part, les conventions pluriannuelles d'objectifs signées par les associations qui reçoivent plus de 23 000 euros de subvention ne semblent souvent qu'une formalité administrative sans réalisation concrète sur le terrain des engagements pris.

Bref, il nous semble que tout est à repenser dans ce domaine et nous vous demandons à quel moment vous allez réunir une commission ou un groupe de travail pour avancer sur ce sujet sensible.

CALMÉJANE Patrice : Monsieur le conseiller municipal, l'analyse que vous faites d'un manque de transparence pour l'attribution des subventions n'est pas juste. Je vous rappelle que le mode appliqué à Villemomble est appliqué dans de nombreuses communes dirigées par la gauche, et encore je n'évoque pas les méthodes du Conseil départemental sur ce sujet.

Sachez brièvement que pour les petites associations à moins de 23 000 euros, sauf problème, nous travaillons sur dossier. Pour les plus importantes, plus de 23 000 euros, nous les recevons pour étudier avec elles le bilan et le futur de leur fonctionnement. Pour l'instant, je n'ai pas prévu, encore une fois à l'exemple de nombreuses communes, d'ouvrir ce travail aux groupes d'opposition. Nous en revenons à vos suggestions concernant la préparation du budget. Autre question ? Monsieur BLUTEAU.

BLUTEAU Jean-Michel : Retour de Villemomble Plage. Monsieur le Maire, l'organisation par la ville d'une manifestation estivale au parc des sports Pompidou alliant challenge sportif, amusement dans les structures gonflables et jeux d'eau est une initiative comme tant d'autres que ma majorité et moi-même avons conçue dès 2018 puis concrétisée dès l'été 2020 en début de mandat.

Cette manifestation, nous l'avons appelée Villemomble Plage. Comme la quasi-totalité de la programmation d'événements qu'organise la ville vient de nos propositions que vous avez reprises, nous ne pouvons que vous féliciter. En revanche, à l'aube de ce nouveau mandat dont vous avez la responsabilité, vous annoncez l'organisation d'un Villemomble Plage, mais apparemment sans moyen. Nous vous savons adepte de Péguy et de sa formulation célèbre : « Si le kantisme a les mains pures, il n'a pas de mains. »

Monsieur le Maire, si vous annoncez un Villemomble Plage, c'est sans budget aucun. Dans la décision modificative abordée en début de séance, rien n'apparaît clairement ni en dépense de personnel, ni en achat ou location de matériel, rien non plus en termes de sécurité ou logistique.

Dès lors, deux explications se sont présentées à nous. Soit c'est un partenaire associatif qui paie, soit c'est un partenaire institutionnel. Dans le cas de Villemomble Sport, je vous mets en garde sur la fiabilité que nous avons révélée défailante dès 2022. Dans le cas du CCAS et de ses centres sociaux, ce serait un nouveau hold-up. Après que la décision modificative a révélé tout à l'heure que vous donneriez moins en subvention que nous ne le pratiquions auparavant, vous leur demanderiez maintenant de financer une action municipale. Monsieur le Maire, allez-vous sous-traiter Villemomble Plage réduisant ainsi les moyens de l'un de vos partenaires ? Nous vous remercions par avance pour votre réponse.

CALMÉJANE Patrice : Monsieur le conseiller municipal, je ne comprends pas bien ce que vient faire Charles Péguy dans votre question, ce n'est pas grave. Pourquoi nous avons souhaité proposer une manifestation en été pour les jeunes et les familles ? Je voudrais vous répondre déjà que c'est la conséquence directe de votre choix de fermeture de Corrençon qui permettait à des jeunes et des familles de passer une partie de l'été dans un autre environnement que celui de Villemomble.

Il semble que vos informations concernant Villemomble Plage soient partielles et incomplètes. Le projet est porté par la ville et le CCAS. Concernant le hold-up du CCAS, je vous rappelle que la définition du hold-up, c'est un vol armé dans un lieu public, ce qui n'est pas le cas des rapports entre la ville et le CCAS.

Nous l'avons dit au moment du vote du budget primitif de 2026, le CCAS a la même subvention qu'en 2025 que vous avez fait voter. Si vous voulez parler des dépenses inutiles, je l'ai évoqué tout à l'heure, je vais le redire. Pourquoi le CCAS doit payer en 2026 une facture de 10 800 euros pour une étude de relocalisation du centre Alain Mimoun alors que cette dépense aurait dû être financée par la ville ? Si le CCAS doit faire face à des dépenses qui ne relèvent pas de leurs compétences, c'est bien de votre fait.

Concernant l'organisation, je redis pour la dernière fois que c'est une organisation entre la ville et le CCAS pour cette manifestation dite de Villemomble Plage.

Est-ce que nous sommes arrivés au bout ? Il y a encore des questions ?

NONY Fabien : Il y avait encore une question autour de la canicule sur les épisodes de chaleur qui deviennent plus précoces, et qui n'était pas spécifiquement autour de l'école, mais d'une manière générale. Pouvez-vous préciser les dispositifs prévus pour garantir l'accès à des lieux rafraîchis ou climatisés sur le territoire communal, renforcer l'information des habitants, les actions de prévention et les dispositifs d'alerte, adapter les conditions d'accueil et les activités dans les écoles, assurer une coordination efficace entre la commune et les professionnels de santé, les services sociaux, les associations afin de prévenir les risques sanitaires aux fortes chaleurs ?

Par ailleurs, envisagez-vous de faire évoluer ou de renforcer le plan communal de gestion des épisodes caniculaires afin de mieux anticiper les effets du changement climatique et d'améliorer la protection de l'ensemble de la population. Je vous remercie.

CALMÉJANE Patrice : Monsieur le conseiller municipal, je vous rappelle les principes clés des questions. C'est une question par sujet, pas une longue liste de questions un petit peu comme cette dernière.

NONY Fabien : Nous poserons les questions que nous avons envie de poser si vous permettez. Merci.

CALMÉJANE Patrice : Oui, mais pas avec 14 sujets. C'est quand même le principe de fonctionnement de notre règlement et puis un petit peu du français, c'est qu'il y a une façon de présenter des questions. Je vous réponds si vous voulez bien m'écouter.

Malgré cela, je vous rappelle le principe général des dispositifs de l'État. Vous n'avez pas l'air d'être intéressé par les réponses à votre question. La transmission par les services de la préfecture du niveau de vigilance, la mise en œuvre par la ville des dispositifs prévus par les textes, la déclinaison au niveau local des mesures.

Je rappelle par exemple que pour les salles rafraîchies, nous avons celle de la Résidence Vermeille pour laquelle il a fallu un petit peu se battre avec le gestionnaire Villogia parce que le fait d'avoir perdu le contact direct avec l'OPH n'a pas facilité l'opération. Malgré tout, avec l'aide de tous, nous avons pu le rouvrir et notamment assurer son ouverture pendant le week-end dernier. Il est rappelé que nous avons la possibilité de rafraîchir cette salle et qui serait piloté par le CCAS.

Concernant l'activation du registre canicule par le CCAS, c'est lié aussi aux niveaux de vigilance qui sont annoncés par les services de l'État. Je voudrais signaler que pendant cette période, le CCAS a envoyé plus de 800 mails aux personnes qui sont déjà enregistrées au CCAS et que de nombreux appels téléphoniques ont été effectués pendant cette période.

Je me suis assuré que le CCAS assurait une permanence pendant le week-end dernier, ce qui n'était pas évident et même pas écrit nulle part. Avec de bonnes instructions et la bonne volonté des personnes, nous avons pu le faire et nous assurer que les lieux de rafraîchissement ouverts étaient correctement suivis. Je voudrais vous rappeler que nous avons assisté à plusieurs réunions en visioconférence avec Monsieur le Préfet et ses services pour recevoir les consignes de l'État et faire remonter les problèmes rencontrés sur le terrain. J'ai demandé dès mardi dernier à nos services de me faire remonter les problèmes et les bonnes pratiques rencontrées durant cette période.

Pour terminer, je souhaite vous apporter que dès le 20 juin, nous avons ouvert gratuitement la piscine et que nous avons mis en place des dispositifs d'arrosage dans les deux parcs et nous avons prolongé leurs horaires d'ouverture toute la semaine. Pour les scolaires, durant cette semaine particulièrement dure, nous les avons accueillis dans l'auditorium du conservatoire qui était rafraîchi pour de nombreuses séances de cinéma.

Effectivement, nous sommes comme dans toutes les collectivités, nous avons été surpris, et je pense que de l'État lui-même, par la violence de cette canicule. Nous avons encore du travail à faire. Nous allons aussi nous y atteler. Nous avons une réunion encore demain soir sur le sujet avec différentes personnes de la ville.

Je l'ai dit tout à l'heure, sur le budget 2027, nous serons amenés à proposer un certain nombre de crédits pour mettre en œuvre un certain nombre d'actions vis-à-vis de ces épisodes caniculaires qu'on nous annonce plus fréquents.

J'en ai terminé sur les questions. Petit rappel à tous et à toutes, je l'ai dit à l'occasion du débat sur le règlement intérieur, nous avons programmé nos prochaines séances du Conseil municipal pour le 1^{er} octobre, pour le 19 novembre et pour le 17 décembre.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

En attendant de nous revoir, je vous souhaite un bel été à tous et à toutes. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et en souhaitant que l'équipe de France de football aille le plus loin possible, quitte à ramener une étoile de plus à la mi-juillet. Merci.

(La séance est levée à 22h28).

M. MIKHAIL William,

Secrétaire de séance

Le Maire,

Patrice CALMEJANE